

Banque de Montréal – Changements climatiques 2018

C0. Introduction

C0.1

(C0.1) Présentez votre entreprise et donnez-en une description générale.

Fondé en 1817, BMO Groupe financier est un fournisseur de services financiers hautement diversifiés établi en Amérique du Nord. Avec un actif totalisant 710 milliards de dollars et un effectif mobilisé et diversifié, nous sommes la huitième banque en Amérique du Nord selon la valeur de l'actif. BMO offre à plus de 12 millions de clients une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des services de banque d'affaires. Nous servons huit millions de clients dans l'ensemble du Canada par l'entremise de BMO Banque de Montréal, notre société canadienne de services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Nous servons également notre clientèle par l'intermédiaire de nos sociétés de gestion de patrimoine : BMO Gestion mondiale d'actifs, BMO Nesbitt Burns, BMO Banque privée, BMO Assurance et BMO Ligne d'action. BMO Marchés des capitaux, notre division de services de banque d'affaires et de services bancaires aux sociétés et de produits de négociation, offre une gamme complète de produits et services financiers aux grandes entreprises clientes nord-américaines et internationales. Aux États-Unis, BMO sert plus de deux millions de particuliers, de petites entreprises et de moyennes entreprises, par l'entremise de BMO Harris Bank, établie dans le Midwest. Les activités de BMO Groupe financier sont réparties entre trois groupes d'exploitation : les Services bancaires Particuliers et entreprises, la Gestion de patrimoine et BMO Marchés des capitaux.

C0.2

(C0.2) Indiquez les dates de début et de fin de l'année pour laquelle vous fournissez des données.

	Date de début	Date de fin	Indiquez si vous fournissez des données sur les émissions des années de déclaration antérieures	Sélectionnez le nombre d'années de déclaration antérieures pour lesquelles vous fournirez des données sur les émissions
Rangée 1	1 ^{er} novembre 2016	31 octobre 2017	Oui	1 an
Rangée 2	1 ^{er} novembre 2015	31 octobre 2016	<Field Hidden>	<Field Hidden>
Rangée 3	<Field Hidden>	<Field Hidden>	<Field Hidden>	<Field Hidden>
Rangée 4	<Field Hidden>	<Field Hidden>	<Field Hidden>	<Field Hidden>

C0.3

(C0.3) Sélectionnez les pays pour lesquels vous comptez fournir des données.

Australie

Brésil

Canada

Chine

France

Allemagne

Gibraltar

Inde

Irlande

Italie

Luxembourg

Mexique

Pays-Bas

Portugal

Singapour

Suède

Émirats arabes unis

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

États-Unis d'Amérique

C0.4

(C0.4) Indiquez la monnaie utilisée pour tous les renseignements financiers divulgués dans vos réponses.

Dollar canadien

C0.5

(C0.5) Sélectionnez l'option qui décrit le périmètre de mesure des émissions que vous utilisez pour évaluer les impacts liés au climat sur vos activités. Notez que cette option devrait correspondre à votre approche de consolidation en matière d'inventaire des gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2.

Mesures de contrôle opérationnel

C1. Gouvernance

C1.1

(C1.1) Le Conseil d'administration de votre organisation assure-t-il une surveillance des enjeux liés au climat?

Oui

C1.1a

(C1.1a) Précisez le poste de la ou des personnes au sein du Conseil d'administration à qui la responsabilité des enjeux liés au climat est confiée.

Poste de la ou des personnes	Veillez préciser
Conseil d'administration / conseil de direction	La surveillance de la stratégie de durabilité et la communication d'information relative aux enjeux ESG sont expressément incluses dans le mandat du Comité d'audit et de révision du Conseil d'administration. Le Comité d'audit et de révision rencontre chaque année le chef - Durabilité afin d'analyser les conclusions du rapport sur la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (rapport ESG) et de discuter des questions liées au développement durable. La présidente du comité, Jan Babiak, anciennement associée directrice chez Ernst & Young s.r.l., a créé et dirigé les Services en changements climatiques et développement durable de la firme à l'échelle mondiale.
Chef - Durabilité	Le chef de la direction a délégué la responsabilité de toutes les questions touchant la durabilité au conseiller général de BMO. Ce dernier fait partie du Comité de direction de BMO et relève directement du chef de la direction. Le conseiller général remplit son mandat en matière de durabilité par l'entremise de l'équipe Affaires générales, qui est dirigée par le secrétaire général de BMO. Le chef - Durabilité de BMO travaille au sein des Affaires générales, sous la direction du secrétaire général et du conseiller général, et est responsable de l'élaboration et de l'exécution de la stratégie en matière de durabilité, ce qui comprend la consultation interne, la mobilisation des parties prenantes et la communication de l'information. Son mandat comprend notamment la production et la publication du rapport ESG et d'autres déclarations publiques connexes de BMO.
Autre haut dirigeant	Un Conseil de la durabilité composé de hauts dirigeants représentant chaque secteur d'activité et les Services d'entreprise a été formé, sous la présidence du conseiller général de BMO. Le Conseil, qui se réunit tous les trimestres, voit à la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de BMO en fournissant soutien et conseils. Les membres du Conseil de la durabilité sont des dirigeants représentant chaque secteur d'activité (p. ex., services bancaires de détail, Gestion de patrimoine, Marchés des capitaux) et services d'entreprise (p. ex., Affaires immobilières, Ressources humaines).

C1.1b

(C1.1b) Donnez des précisions sur la surveillance des enjeux liés au climat par le Conseil d'administration.

Fréquence à laquelle les enjeux liés au climat sont inscrits à l'ordre du jour des réunions	Mécanismes de gouvernance dans lesquels sont intégrés les enjeux liés au climat	Veillez préciser

Fréquence à laquelle les enjeux liés au climat sont inscrits à l'ordre du jour des réunions	Mécanismes de gouvernance dans lesquels sont intégrés les enjeux liés au climat	Veillez préciser
Inscrits à l'ordre du jour – quelques réunions	Examen et orientation de la stratégie Examen et orientation des politiques de gestion des risques Établissement des objectifs de rendement Surveillance et supervision des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux cibles visant à faire face aux questions relatives au climat	Le Comité d'audit et de révision rencontre tous les ans le chef - Durabilité afin de passer en revue et d'analyser les conclusions du rapport ESG et de discuter des questions liées à la durabilité, notamment l'octroi de prêts au secteur de l'énergie renouvelable ainsi que les objectifs et les cibles du rapport concernant l'empreinte écologique de nos activités. Chaque année, le Comité d'audit et de révision examine et approuve le rapport ESG, qui contient des données relatives au climat et le rendement connexe de l'organisation.

C1.2

(C1.2) Aux échelons inférieurs au Conseil d'administration, indiquez les postes de direction les plus élevés ou les comités responsables de la gestion des enjeux liés au climat.

Nom du (des) poste(s) ou comité(s)	Responsabilité	Fréquence des rapports au Conseil sur les enjeux liés au climat
Chef - Durabilité	Évaluation des risques et des possibilités liés au climat	Chaque année
Autre haut dirigeant – veuillez préciser (conseiller général)	Gestion des risques et des possibilités liés au climat	Chaque année
Conseil de la durabilité	Évaluation et gestion des risques et des possibilités liés au climat	Chaque année

C1.2a

(C1.2a) Décrivez où ces postes ou ces comités se situent dans la structure de l'organisation, quelles sont leurs responsabilités connexes et comment les enjeux liés au climat sont surveillés.

Le chef de la direction a délégué la responsabilité de toutes les questions touchant la durabilité au conseiller général de BMO. Ce dernier fait partie du Comité de direction de BMO et relève directement du chef de la direction. Le conseiller général remplit son mandat en matière de durabilité par l'entremise de l'équipe Affaires générales, qui est dirigée par le secrétaire général de BMO. Le

chef - Durabilité de BMO travaille au sein des Affaires générales, sous la direction du secrétaire général et du conseiller général, et est responsable de l'élaboration et de l'exécution de la stratégie en matière de durabilité, ce qui comprend la consultation interne, la mobilisation des parties prenantes et la communication de l'information. Son mandat comprend notamment la production et la publication du rapport ESG et d'autres déclarations publiques connexes de BMO. Un Conseil de la durabilité composé de hauts dirigeants représentant chaque secteur d'activité et les Services d'entreprise a été formé, sous la présidence du conseiller général de BMO. Le Conseil, qui se réunit tous les trimestres, supervise la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de BMO en fournissant soutien et conseils. Les groupes des acquisitions et stratégies d'approvisionnement ainsi que celui des affaires immobilières de BMO doivent instaurer des processus de gestion environnementale. C'est au groupe chargé de la durabilité environnementale des Affaires immobilières qu'incombe la responsabilité d'établir et de maintenir un système opérationnel de gestion environnementale conforme au cadre énoncé dans la norme ISO 14001 ainsi que de définir les objectifs et cibles relativement aux activités que mène la Banque et à sa politique environnementale. C'est par notre cadre de gestion globale des risques et notre cadre de gestion du risque de crédit que nous évaluons les risques environnementaux et sociaux associés aux transactions de crédit et de contrepartie et notre exposition à ceux-ci. Nous avons élaboré et instauré des lignes directrices sur le financement qui portent expressément sur le risque environnemental et social que posent des secteurs d'activité précis. Pour évaluer l'exposition aux risques environnementaux des clients, nous appliquons un processus de contrôle préalable hautement perfectionné aux transactions avec des clients qui mènent leurs activités dans des secteurs industriels susceptibles de porter atteinte à l'environnement et nous évitons de faire affaire avec des emprunteurs qui ont une feuille de route peu reluisante en gestion du risque environnemental et social. Depuis 2005, BMO est l'un des signataires des Principes d'Équateur et applique son cadre de gestion du risque de crédit pour repérer, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux inhérents aux opérations qui relèvent de son champ d'application. Nous appliquons également les processus d'examen social et environnemental pour catégoriser et évaluer les projets en fonction de l'importance de leurs répercussions et risques éventuels. Ces principes ont été intégrés à notre cadre de gestion du risque de crédit.

C1.3

(C1.3) Mettez-vous en œuvre des mesures incitatives pour la gestion des enjeux liés au climat, par exemple, des cibles à atteindre?

Oui

C1.3a

(C1.3a) Fournissez des précisions sur les mesures incitatives que vous mettez en œuvre pour gérer les enjeux liés au climat.

Personnes pouvant bénéficier des mesures incitatives

Directeur assumant des responsabilités en matière environnementale ou de développement durable

Types de mesures incitatives

Récompense pécuniaire

Activité faisant l'objet de mesures incitatives

Projet de réduction des émissions.

Commentaire

Dans le cadre du processus annuel, les décisions relatives aux récompenses pécuniaires sous la forme de primes d'incitation tiennent compte de ces éléments et du mandat du poste.

Personnes pouvant bénéficier des mesures incitatives

Directeur - Réduction des émissions

Types de mesures incitatives

Récompense pécuniaire

Activité faisant l'objet de mesures incitatives

Projet de réduction de la consommation d'énergie

Commentaire

Dans le cadre du processus annuel, les décisions relatives aux récompenses pécuniaires sous la forme de primes d'incitation tiennent compte de ces éléments et du mandat du poste.

Personnes pouvant bénéficier des mesures incitatives

Directeur - Gestion des installations

Types de mesures incitatives

Récompense pécuniaire

Activité faisant l'objet de mesures incitatives

Projet de réduction de la consommation d'énergie

Commentaire

Dans le cadre du processus annuel, les décisions relatives aux récompenses pécuniaires sous la forme de primes d'incitation tiennent compte de ces éléments et du mandat du poste.

Personnes pouvant bénéficier des mesures incitatives

Cadre supérieur

Types de mesures incitatives

Récompense pécuniaire

Activité faisant l'objet de mesures incitatives

Cible d'efficacité énergétique

Commentaire

Les dirigeants des groupes d'exploitation sont évalués en fonction de la rentabilité de leur secteur de responsabilité. Les gestes contribuant à relever les défis en matière de productivité – le contrôle permanent des dépenses, tout particulièrement – influencent les décisions relatives à la rémunération incitative. Leurs contributions en matière d'ESG sont également prises en compte. L'imposition de limites relatives aux déplacements des employés à des fins professionnelles (vols commerciaux) et l'adoption de solutions de rechange comme Webex, Skype et d'autres outils de conférence en ligne sont des exemples de moyens sur lesquels mise BMO pour réduire les dépenses qui contribuent aussi à l'atteinte des taux de réduction ciblés d'émissions de gaz à effet de serre.

Personnes pouvant bénéficier des mesures incitatives

Directeur de l'unité d'affaires

Types de mesures incitatives

Récompense pécuniaire

Activité faisant l'objet de mesures incitatives

Cible d'efficacité énergétique

Commentaire

Le rendement des directeurs d'une unité d'affaires est également évalué en fonction de la rentabilité de leur champ de responsabilité. Leur contribution à l'amélioration de la productivité de BMO et, plus précisément, à la réduction des dépenses, est aussi évaluée. Leurs contributions en matière d'ESG sont également prises en compte. L'imposition de limites relatives aux déplacements des employés à des fins professionnelles (vols commerciaux) et l'adoption de solutions de rechange comme Webex, Skype et d'autres outils de conférence en ligne sont des exemples de moyens sur lesquels mise BMO pour réduire les dépenses qui contribuent aussi à l'atteinte des taux de réduction ciblés d'émissions de gaz à effet de serre.

Personnes pouvant bénéficier des mesures incitatives

Équipe de direction de l'organisation

Types de mesures incitatives

Reconnaissance (non pécuniaire)

Activité faisant l'objet de mesures incitatives

Cible d'efficacité énergétique

Commentaire

Le Conseil de la durabilité de BMO compte plusieurs dirigeants reconnus pour leur participation à des initiatives et leur capacité à favoriser le changement au sein de leur groupe d'exploitation respectif.

Personnes pouvant bénéficier des mesures incitatives

Tous les employés

Types de mesures incitatives

Reconnaissance (non pécuniaire)

Activité faisant l'objet de mesures incitatives

Indicateur lié à un changement de comportement

Commentaire

La contribution des employés qui jouent volontairement le rôle d'« ambassadeurs de l'environnement » peut être soulignée au moyen de communications internes portant sur des initiatives ou des événements liés au développement durable sur notre site intranet. Les efforts déployés par les employés peuvent également être reconnus au moyen de notre système interne de reconnaissance des employés.

C2. Risques et occasions

C2.1

(C2.1) Décrivez ce que votre organisation considère comme étant des horizons à court, à moyen et à long termes.

	De (ans)	À (ans)	Commentaire
Court terme	1	3	Voir la circulaire de sollicitation de procurations, aux pages 72 à 84.
Moyen terme	3	10	Voir la circulaire de sollicitation de procurations, aux pages 72 à 84.
Long terme	10	30	Voir la circulaire de sollicitation de procurations, aux pages 72 à 84.

C2.2

(C2.2) Choisissez l'option qui décrit le mieux la façon dont les processus de détection, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés à la gestion globale des risques de votre organisation.

Intégration dans les processus multidisciplinaires de détermination, d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'organisation

C2.2a

(C2.2a) Sélectionnez les options qui décrivent le mieux la fréquence et l'horizon-temps des mesures de détermination et d'évaluation des risques liés au climat de votre organisation.

	Fréquence de la surveillance	Sur quelle période future les risques sont-ils pris en considération?	Commentaire
Rangée 1	Non défini	Plus de 6 ans	BMO soutient le cadre proposé par le GIFCC et prend les mesures nécessaires pour adopter ses recommandations. Ce processus tient compte des répercussions à long terme que les changements climatiques pourraient avoir sur nos activités. La mise en œuvre des recommandations du GIFCC viendra bâtir sur les processus de gestion des risques, de planification stratégique et de communication de l'information déjà en place à BMO. Les activités de gestion du risque environnemental et social sont intégrées dans notre cadre de gestion globale des risques. Les risques environnementaux et sociaux associés aux transactions de crédit sont gérés au moyen du cadre de gestion du risque de crédit et de contrepartie de BMO. De plus, BMO a élaboré et instauré des lignes directrices sur le financement qui portent expressément sur le risque environnemental et social que posent des secteurs d'activité spécifiques.

C2.2b

(C2.2b) Donnez des précisions sur les processus mis en œuvre par votre organisation pour détecter et évaluer les risques liés au climat.

À la lumière des recommandations du GIFCC et des nouvelles pratiques exemplaires en matière de mise en œuvre, nous considérons que les risques de transition et les risques physiques associés aux changements climatiques font partie des risques liés au climat. Les risques de transition comprennent la substitution de biens, les nouveaux règlements ou d'autres changements dans le contexte économique au sein duquel BMO et ses clients exercent leurs activités. Les risques physiques comprennent les changements physiques touchant la planète, y compris des conditions météorologiques extrêmes, des inondations ou d'autres incidences des changements climatiques, qui pourraient se répercuter sur nos activités. Ces types de changements font l'objet des recommandations du GIFCC que BMO a soutenues en 2018. BMO soutient le cadre proposé par le GIFCC et prend les mesures nécessaires pour adopter ses recommandations. Ce processus tient compte des répercussions à long terme que les changements climatiques pourraient avoir sur nos activités. La mise en œuvre des recommandations du GIFCC viendra bâtir sur les processus de gestion des risques, de planification stratégique et de communication de l'information déjà en place à BMO.

Le processus de détermination et d'évaluation des risques liés au climat fait partie de nos processus de gestion du risque environnemental et social et est intégré à notre cadre global de gestion des risques. Du point de vue opérationnel, nous suivons l'évolution des taxes et de la réglementation sur les combustibles ou l'énergie. Toute hausse des coûts imputable à ces taxes et règlements ferait augmenter nos frais d'exploitation. Nous suivons les données météorologiques pour les grands centres urbains d'Amérique du Nord où se trouvent principalement les locaux de BMO Groupe financier.

Le risque de crédit lié à l'imposition éventuelle de taxes sur le carbone à nos clients est pris en compte dans notre cadre de gestion du risque à l'échelle de l'organisation. Afin de cerner et d'évaluer les risques liés au climat qui découlent de nos activités et des

transactions avec nos clients, nous nous conformons aux lignes directrices sur la gestion du risque environnemental et social qui décrivent la portée et les procédures à suivre pour déterminer l'ampleur du risque environnemental et les mesures de diligence accrue à prendre au besoin. À cette fin, nous évaluons les stratégies de nos clients à l'égard des changements climatiques, leurs plans de réduction des émissions de carbone, la qualité de l'information qu'ils communiquent et leur disposition à se conformer aux changements réglementaires portant sur le climat.

Pour définir et évaluer le risque de réputation découlant des enjeux liés au climat, le groupe Durabilité, sous la direction du chef - Durabilité, surveille l'évolution de la réglementation, les meilleures pratiques émergentes, les intérêts des parties prenantes et les analyses comparatives ainsi que les développements d'organismes internationaux non chargés de la réglementation afin d'évaluer la portée et l'étendue de l'exposition de l'organisation aux risques liés au climat. BMO adhère aux Principes d'Équateur et applique le processus d'examen environnemental préalable de la Banque mondiale pour évaluer et gérer le risque environnemental et social inhérent au financement de projets. Ces principes ont été intégrés à notre cadre de gestion du risque de crédit.

Les changements climatiques ont aussi une corrélation avec les occasions d'affaires que BMO recherche et développe activement, notamment la croissance des services financiers durables ainsi que d'autres occasions d'affaires connexes, comme la prise ferme d'obligations vertes, sociales et durables, le financement vert et d'autres produits financiers durables. En 2017, BMO Marchés des capitaux a engagé un spécialiste en solutions financières durables, renforcé la mobilisation des clients et repéré de nouvelles occasions d'affaires associées aux services financiers durables. Pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, les activités de BMO liées à la prise ferme d'obligations vertes se sont chiffrées à 2,06 milliards de dollars américains, et pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 juillet 2018, le total s'est établi à 4,93 milliards de dollars américains. En 2017, BMO Marchés des capitaux a participé au financement par actions et par emprunts de 6,4 milliards de dollars du secteur de l'énergie renouvelable, et a accordé 4,2 milliards de dollars d'engagements de crédit associés à des projets d'énergie renouvelable et à des entités actives dans ce secteur.

C2.2c

(C2.2c) Parmi les types de risques ci-dessous, quels sont ceux qui sont pris en considération au moment de l'évaluation des risques liés au climat de votre organisation?

	Pertinence et inclusion	Veuillez préciser
Réglementation actuelle	Risque pertinent, toujours inclus	La réglementation actuelle est prise en compte lorsqu'elle s'applique à la Banque et aux clients, dans la mesure où elle se rapporte aux évaluations du risque effectuées à l'égard des clients touchés.
Nouvelle réglementation	Risque pertinent, toujours inclus	La nouvelle réglementation ou la possibilité d'une nouvelle réglementation seront prises en compte lorsqu'elles s'appliquent à la Banque et aux clients, dans la mesure où elles se rapportent aux évaluations du risque effectuées à l'égard des clients touchés.

	Pertinence et inclusion	Veillez préciser
Technologie	Risque pertinent, toujours inclus	La technologie serait pertinente à titre de mesure d'atténuation potentielle des impacts climatiques et des risques connexes. La technologie pourrait aussi être prise en compte à titre d'occasion de placement dans un contexte de finance durable.
Juridique	Risque pertinent, toujours inclus	Les risques juridiques propres à une activité seraient inclus dans une évaluation globale des risques des activités de la Banque et des activités de nos clients. Les risques juridiques sont considérés dans le cadre des risques opérationnels, de réputation et autres risques.
Marché	Risque pertinent, toujours inclus	Les risques de marché, y compris le risque de substitution de biens qui pourrait se répercuter sur le risque de crédit et les risques liés aux propres produits et services de la Banque, sont analysés sous divers angles. Ces risques peuvent en effet receler des occasions d'affaires et sont examinés dans une optique de solutions financières durables, d'octroi de crédit responsable et de stratégies de gestion d'actifs.
Réputation	Risque pertinent, toujours inclus	BMO définit le risque environnemental et social comme étant risque de perte ou d'atteinte à la réputation de BMO découlant de préoccupations environnementales et sociales liées à BMO ou à ses clients. Le risque environnemental et social est souvent associé au risque de crédit, au risque opérationnel et au risque de réputation. Il sous-tend notre approche à la gestion du risque environnemental et social.
Physique aigu	Risque pertinent, toujours inclus	Le processus de détermination et d'évaluation des risques liés au climat fait partie de nos processus de gestion du risque environnemental et social et est intégré à notre cadre global de gestion des risques. Les risques physiques de la Banque sont pris en compte dans le plan de continuité des activités.
Physique chronique	Risque pertinent, toujours inclus	Le processus de détermination et d'évaluation des risques liés au climat fait partie de nos processus de gestion du risque environnemental et social et est intégré à notre cadre global de gestion des risques. Les risques physiques de la Banque sont pris en compte dans le plan de continuité des activités.
En amont	Non évalué	
En aval	Risque pertinent, toujours inclus	L'équipe de Londres de BMO Gestion mondiale d'actifs compte 13 personnes spécialisées en investissement durable et en gouvernance qui coordonnent et soutiennent les activités d'investissement responsable.

C2.2d

(C2.2d) Décrivez les processus que votre organisation utilise pour gérer les risques et les possibilités liés au climat.

Le processus de gestion des risques liés au climat fait partie de notre approche en matière de gestion du risque environnemental et social et est intégré à notre cadre global de gestion des risques. Du point de vue opérationnel, nous suivons l'évolution des taxes et de la réglementation sur les combustibles ou l'énergie. Toute hausse des coûts imputable à ces taxes et règlements ferait augmenter nos frais d'exploitation. Nous suivons les données météorologiques pour les grands centres urbains d'Amérique du Nord où se trouvent principalement les locaux de BMO Groupe financier. Le risque de crédit lié à l'imposition éventuelle de taxes sur le carbone à nos clients est pris en compte dans notre cadre de gestion du risque à l'échelle de l'organisation. Afin de cerner et d'évaluer les risques liés au climat qui découlent de nos activités et des transactions avec nos clients, nous nous conformons aux lignes directrices sur la gestion du risque environnemental et social qui décrivent la portée et les procédures à suivre pour déterminer l'ampleur du risque

environnemental et les mesures de diligence accrue à prendre au besoin. À cette fin, nous évaluons les stratégies de nos clients à l'égard des changements climatiques, leurs plans de réduction des émissions de carbone, la qualité de l'information qu'ils communiquent et leur disposition à se conformer aux changements réglementaires portant sur le climat.

Pour définir et évaluer le risque de réputation découlant des enjeux liés au climat, le groupe Durabilité, sous la direction du chef - Durabilité, surveille continuellement l'évolution de la réglementation, les intérêts des parties prenantes, les meilleures pratiques et les analyses comparatives ainsi que les développements d'organismes internationaux non chargés de la réglementation afin d'évaluer la portée et l'étendue de l'exposition de l'organisation aux risques liés au climat. Sur le plan de l'organisation, la détermination des risques indirects liés aux effets des changements climatiques incombe au Bureau de durabilité environnementale. Ces risques font l'objet d'un suivi dans le cadre de notre processus normal de surveillance des questions de développement durable, mis en œuvre une fois par an (ou plus souvent s'il y a lieu). Le groupe prend part à des conférences ou à des forums sectoriels traitant des effets des changements climatiques, en mobilisant les parties prenantes et en nous comparant aux entreprises qui appliquent des pratiques exemplaires. Nous sommes conscients que nous devons nous surveiller et nous évaluer en fonction des attentes de la société en matière de questions environnementales. Sur le plan des actifs, les risques liés aux changements climatiques tombent dans la catégorie des risques de crédit et de contrepartie. La gestion du risque de crédit relève en premier lieu de nos prêteurs et de nos gestionnaires du risque de crédit expérimentés, qui œuvrent dans une structure de contrôle double pour approuver les transactions de prêt. Lorsque nous évaluons les clients, nous examinons tous les risques de manière intégrée. Des lignes directrices particulières liées aux changements climatiques s'appliquent aux transactions effectuées avec des clients qui œuvrent dans des secteurs d'activité à fortes émissions. Nous cherchons à comprendre les stratégies d'adaptation et d'atténuation mises en œuvre par l'emprunteur à l'égard de ces changements. Nous évaluons l'existence de mesures de surveillance et de déclaration des émissions de GES par l'emprunteur ainsi que l'étendue et la qualité de ces mesures; le volume total de GES émis par l'emprunteur; l'existence d'un plan d'atténuation des émissions de carbone chez l'emprunteur, le mode d'application de ce plan et le rôle du conseil d'administration dans son élaboration; et la capacité de l'emprunteur de s'adapter à l'évolution éventuelle de la réglementation relative aux émissions de GES. De plus, sur le plan des actifs, le résultat de notre évaluation ou processus (décrits ci-dessus) permet de définir notre profil de risque de crédit, qui entre dans l'information globale sur le risque et les données trimestrielles destinées à nos principales parties prenantes, notamment le Conseil d'administration, les organismes de réglementation et les investisseurs. Sur le plan de l'organisation, l'information recueillie est ensuite analysée pour que soient déterminées les conséquences sur nos activités, et que soit évaluée l'importance relative (par rapport à d'autres questions ou priorités), en concertation avec les autres secteurs pouvant être concernés. Si le risque lié aux changements climatiques est important, autrement dit, si ces derniers sont susceptibles d'avoir sur le levier d'exploitation d'une entreprise une incidence défavorable telle que l'entreprise pourrait être dans l'incapacité d'honorer ses engagements financiers envers nous, nous mettons en place un plan d'atténuation. Quel que soit le degré d'importance relative, nous rendons compte des problèmes liés aux changements climatiques au Conseil de la durabilité de la Banque à chaque réunion régulière (trimestrielle). Il existe également une corrélation entre les changements climatiques et les occasions d'affaires en évolution constante que BMO recherche activement et auxquelles il donne suite. Ces occasions comprennent notamment la croissance des services financiers durables ainsi que d'autres

occasions d'affaires connexes, comme la prise ferme d'obligations vertes, sociales et durables, le financement vert et d'autres produits financiers durables. En 2017, BMO Marchés des capitaux a engagé un spécialiste en solutions financières durables, renforcé la mobilisation des clients et repéré de nouvelles occasions d'affaires associées aux services financiers durables. Pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, les activités de BMO liées à la prise ferme d'obligations vertes se sont chiffrées à 2,06 milliards de dollars américains, et pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 juillet 2018, le total s'est établi à 4,93 milliards de dollars américains. En 2017, BMO Marchés des capitaux a participé au financement par actions et par emprunts de 6,4 milliards de dollars du secteur de l'énergie renouvelable, et a accordé 4,2 milliards de dollars d'engagements de crédit associés à des projets d'énergie renouvelable et à des entités actives dans ce secteur.

C2.3

(C2.3) Avez-vous relevé des risques inhérents aux changements climatiques qui sont susceptibles d'avoir une incidence financière ou stratégique notable sur vos activités?

Oui

C2.3a

(C2.3a) Donnez des précisions sur les risques relevés qui sont susceptibles d'avoir une incidence financière ou stratégique notable sur vos activités.

Identificateur

Risque 1

À quel endroit de la chaîne de valeur le facteur de risque intervient-il?

Opérations directes

Type de risque

Risque de transition

Principal facteur de risque lié au climat

Facteur politique et juridique : Mandats relatifs aux produits et services existants et réglementation connexe

Type de facteur d'incidence financière

Facteur politique et juridique : Coûts d'exploitation plus élevés (p. ex., coûts de conformité accrus, primes d'assurance plus élevées)

Description propre à l'organisation

DESCRIPTION DU RISQUE : Taxes et réglementation sur les combustibles ou l'énergie Les augmentations des taxes sur les combustibles ou l'énergie risquent de se traduire par une hausse des frais d'exploitation liés à la consommation d'électricité ou de gaz naturel dans les locaux que nous occupons.

Horizon de placement

Court terme

Degré de probabilité

Probable

Ampleur de l'incidence

Faible

Incidence financière potentielle

6 500 000

Explication de l'incidence financière

Répercussions financières estimées du risque avant que des mesures ne soient prises : Pourrait entraîner une hausse de notre facture totale de combustibles et avoir une incidence sur nos frais d'exploitation globaux. Nos coûts liés à l'énergie pour l'exercice 2017 se sont élevés à un peu moins de 65 millions de dollars canadiens. Si la réglementation devait provoquer une hausse des taxes sur l'énergie de l'ordre de 5 % à 10 %, l'incidence de cette hausse sur nos coûts d'exploitation courants pourrait atteindre 6,5 millions de dollars canadiens.

Méthode employée pour gérer ce risque

Nous continuons à surveiller le cadre réglementaire pour y repérer toute évolution des taxes et de la réglementation sur les combustibles ou l'énergie (p. ex., par l'entremise de notre groupe interne de gestion des risques et de la rétroaction de nos tiers fournisseurs de service de gestion des installations). Toute augmentation des coûts découlant de la fiscalité ou de la réglementation sur les combustibles ou l'énergie étant susceptible de se répercuter sur nos coûts d'exploitation, nous continuons à gérer activement les coûts de l'énergie et à réduire notre consommation. Par exemple, dans nos installations de certaines régions d'Amérique du Nord où cela est possible, nous avons signé des contrats d'achat en gros de combustibles ou d'électricité, afin de mettre l'organisation à l'abri des hausses de prix. Nous continuons par ailleurs à mettre l'accent sur la réduction de la consommation d'énergie afin de réduire à la fois nos frais d'exploitation courants et nos émissions.

Coût

0

Commentaire

Frais estimatifs des mesures de gestion des risques : Sur le plan des coûts de gestion, nous n'avons aucun effort ni aucune dépense supplémentaire à engager pour nous informer des changements à la réglementation éventuels, car cette fonction est déjà intégrée à notre processus actuel de gestion des risques. Nous sommes d'avis qu'en mettant l'accent à la fois sur les prix (coûts des combustibles et de l'électricité et des taxes applicables) et la demande (consommation), dont le produit constitue nos « charges », nous serons bien placés pour faire face à toute évolution fiscale ou réglementaire future.

Identificateur

Risque 2

À quel endroit de la chaîne de valeur le facteur de risque intervient-il?

Opérations directes

Type de risque

Risque physique

Principal facteur de risque lié au climat

Veillez choisir

Type de facteur d'incidence financière

Veillez choisir

Description propre à l'organisation

DESCRIPTION DU RISQUE : Évolution de la température moyenne. L'évolution de la température moyenne (p. ex., étés plus chauds ou hivers plus froids qu'aujourd'hui) pourrait avoir une incidence sur les activités de BMO, comme suit : • une consommation accrue de services publics dans les installations que nous occupons, et • un raccourcissement de la durée utile des équipements de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), ceux-ci devant alors fonctionner à des régimes nettement supérieurs à ceux pour lesquels ils sont conçus. Nous pourrions alors être contraints d'investir pour les mettre à niveau ou les remplacer avant la fin prévue de leur vie utile.

Horizon de placement

Moyen terme

Degré de probabilité

Probable

Ampleur de l'incidence

Faible

Incidence financière potentielle

6 500 000

Explication de l'incidence financière

Répercussions financières estimées du risque avant que des mesures ne soient prises : La consommation d'énergie thermique et frigorifique peut varier de 5 % pour chaque diminution ou hausse d'un degré, respectivement, de la température extérieure moyenne. Par exemple, un changement défavorable de la température moyenne extérieure de l'ordre de 1 à 3 degrés Celsius pourrait se traduire par une hausse de 3,25 à 9,75 millions de dollars canadiens des frais d'exploitation liés à l'énergie. De plus, une évolution de la température moyenne pourrait aussi raccourcir la durée de vie des systèmes de CVC.

Méthode employée pour gérer ce risque

Nous suivons et surveillons les données météorologiques pour les régions où se trouvent nos propriétés, puisque les fluctuations de conditions météorologiques annuelles peuvent avoir une incidence sur notre consommation d'énergie. Nous sommes également inscrits aux mises à jour sur les facteurs d'émission qui sont publiées par Environnement Canada, par l'Environmental Protection

Agency (EPA) des États-Unis, par l'Agence internationale de l'énergie et par d'autres sources de facteurs d'émission. Si la durée utile de nos équipements de CVC devait être compromise, nous modifierions nos prévisions de dépenses d'investissement.

Coût

0

Commentaire

Frais estimatifs des mesures de gestion des risques : Les coûts associés au suivi de l'évolution des températures moyennes sont négligeables, car ce suivi est pris en compte dans notre exercice de calcul des émissions de carbone effectué annuellement par nos ressources internes.

C2.4

(C2.4) Avez-vous relevé des occasions liées au climat qui sont susceptibles d'avoir une incidence financière ou stratégique notable sur vos activités?

Oui

C2.4a

(C2.4a) Donnez des précisions sur les occasions relevées qui sont susceptibles d'avoir une incidence financière ou stratégique notable sur vos activités.

Identificateur

Opp1

À quel endroit de la chaîne de valeur l'occasion se présente-t-elle?

Opérations directes

Type d'occasion :

Efficacité des ressources

Principale source de l'occasion liée au climat

Relocalisation dans des immeubles plus efficaces

Type de facteur d'incidence financière

Réduction des frais d'exploitation (p. ex., au moyen de gains d'efficacité et de réduction des coûts)

Description propre à l'organisation

DESCRIPTION DE L'OCCASION : Accords volontaires. À BMO Groupe financier, nous nous efforçons de montrer l'exemple quant à la manière de mesurer, gérer et définir des cibles pour diminuer notre incidence sur l'environnement. C'est la raison pour laquelle nous avons mis volontairement en œuvre la norme indépendante internationalement reconnue ISO 14001 sur les systèmes de gestion environnementale. L'adoption de cette norme pour un bon nombre de nos installations témoigne de notre leadership dans la prise de

mesures volontaires avec les employés et les parties prenantes externes. De plus, d'autres normes facultatives comme les normes LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) et BOMA (Building Owners and Managers Association) nous donnent la possibilité de faire des choix encore plus éclairés lorsque nous choisissons des locaux à occuper. Cela nous aide à réduire notre consommation d'énergie et les émissions de GES qui en découlent. Le bilan de nos émissions de GES est vérifié chaque année par un tiers agréé. Notre engagement envers la carboneutralité et la réalisation de cet objectif sont également volontaires.

Horizon de placement

Moyen terme

Degré de probabilité

Très probable

Ampleur de l'incidence

Moyenne à faible

Incidence financière potentielle

585 000

Explication de l'incidence financière

Les accords ou les normes volontaires améliorent notre capacité à atteindre nos cibles globales en matière de réduction des émissions. En 2017, nous avons établi un nouvel objectif quinquennal de réduction des émissions absolues de carbone de 15 % par rapport au niveau de référence de l'exercice 2016. Cette cible inclut les émissions du champ d'application 1, du champ d'application 2, et du champ d'application 3. Les facteurs d'émission demeurant constants, une réduction de 15 % des émissions se traduirait par une réduction équivalente des coûts de l'énergie sur la période de cinq ans. Selon les coûts d'énergie d'environ 65 millions de dollars enregistrés durant l'exercice 2017, une réduction de 15 % de la consommation d'énergie fournie par les services publics pourrait se traduire par des économies d'environ 9,75 millions de dollars au cours de la même période de cinq ans. Nous estimons que l'adoption de normes volontaires contribuera à hauteur de 25 % à 35 % à l'atteinte de notre cible globale de réduction des émissions, ce qui représente une économie annuelle de 2,4 millions à 3,4 millions de dollars pour la même période de cinq ans. Nous estimons que les économies annuelles s'établiront entre 490 000 \$ et 680 000 \$.

Stratégie permettant de saisir les occasions

BMO a pris des mesures afin d'obtenir la certification ISO 14001 d'un tiers pour ses systèmes de gestion de l'environnement dans quatre de ses installations au Canada et au Royaume-Uni. Les méthodes que nous utilisons pour tirer parti de cette occasion comprennent l'application des enseignements que nous avons acquis auprès de nos autres installations dans le but d'améliorer constamment notre performance environnementale. Par exemple, nous avons appliqué les principes de la norme ISO 14001 pour mettre sur pied des projets de réduction de la consommation d'énergie dans d'autres installations, contribuant ainsi à l'atteinte des cibles de réduction des émissions à l'échelle de l'organisation. Nous avons également pris des mesures pour adopter des composantes des normes LEED et BOMA et améliorer l'efficacité énergétique des immeubles que nous occupons. Les méthodes que nous utilisons pour tirer parti de cette opportunité comprennent la mise à niveau continue de nos normes internes de conception et de construction,

afin d'y inclure, pour la construction d'espace de bureaux, des exigences de rendement visant à réaliser de nouvelles économies d'énergie (par exemple, 1 watt d'éclairage par pied carré). Ces mesures devraient favoriser la réalisation de nos cibles actuelles et futures de réduction des émissions absolues.

Coût associé à la saisie des occasions

75 000

Commentaire

Coût annuel associé à cette occasion : Les coûts totaux associés à notre certification ISO 14001 (Systèmes de gestion environnementale) et à la vérification par un tiers de nos émissions de carbone sont minimes, puisqu'ils totalisent moins de 75 000 \$ par année.

C2.5

(C2.5) Décrivez où et comment les risques et les occasions relevés ont influé sur vos activités.

	Incidence	Description
Produits et services	Incidence pour certains fournisseurs, installations ou gammes de produits	Les changements climatiques donnent lieu à des occasions d'affaires en constante évolution, que BMO recherche activement et auxquelles il donne suite. Ces occasions comprennent notamment la croissance des services financiers durables ainsi que d'autres occasions d'affaires connexes, comme la prise ferme d'obligations vertes, sociales et durables, le financement vert et d'autres produits financiers durables. En 2017, BMO Marchés des capitaux a engagé un spécialiste en solutions financières durables, renforcé la mobilisation des clients et repéré de nouvelles occasions d'affaires associées aux services financiers durables. Pour la période du 1 ^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, les activités de BMO liées à la prise ferme d'obligations vertes se sont chiffrées à 2,06 milliards de dollars américains, et pour la période du 1 ^{er} novembre 2017 au 31 juillet 2018, le total s'est établi à 4,93 milliards de dollars américains. En 2017, BMO Marchés des capitaux a participé au financement par actions et par emprunts de 6,4 milliards de dollars du secteur de l'énergie renouvelable, et a accordé 4,2 milliards de dollars d'engagements de crédit associés à des projets d'énergie renouvelable et à des entités actives dans ce secteur. L'empreinte de carbone pondérée en fonction de la taille du portefeuille de BMO Gestion mondial d'actifs est de 43 % inférieure à celle de l'indice de référence de notre portefeuille stratégique, l'indice MSCI Monde. En 2017, cette empreinte a chuté de 14 %. À l'avenir, BMO Gestion mondiale d'actifs aimerait que les entreprises faisant partie de son portefeuille stratégique produisent des rapports en respectant l'esprit des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, et elle entend insister là-dessus dans nos efforts de mobilisation.
Chaîne d'approvisionnement ou chaîne de valeur	Incidence pour certains fournisseurs, installations ou gammes de produits	Le Code de conduite à l'intention des fournisseurs souligne les principes que doivent soutenir les fournisseurs – nos normes d'intégrité, d'équité et de durabilité. BMO s'attend à ce que ses fournisseurs connaissent, comprennent et respectent les principes du Code de conduite à l'intention des fournisseurs. Nous comptons sur nos fournisseurs pour comprendre et gérer les risques environnementaux et sociaux. Ces risques comprennent la menace de répercussions défavorables sur l'environnement naturel ainsi que les

	Incidence	Description
		risques pour les moyens d'existence, la santé et les droits des particuliers et des collectivités. Nous encourageons nos fournisseurs à définir, à adopter et à intégrer les meilleures pratiques à l'égard des questions environnementales et sociales dans leurs processus d'affaires et leurs installations.
Activités d'adaptation et d'atténuation	Incidence pour certains fournisseurs, installations ou gammes de produits	En ce qui a trait aux risques, BMO tient compte des effets indirects des changements climatiques et de la mesure dans laquelle l'exposition de nos clients à ces changements et à la réglementation en la matière est susceptible de nous toucher. Sur le plan de l'organisation, la détermination des risques indirects liés aux effets des changements climatiques incombe au Bureau de durabilité environnementale. Ces risques font l'objet d'un suivi dans le cadre de notre processus normal de surveillance des questions de développement durable, mis en œuvre une fois par an (ou plus souvent s'il y a lieu). Le groupe suit l'évolution et la probabilité de modifications de la réglementation en étudiant la documentation pertinente (politiques, avis juridiques, recherche), en prenant part à des conférences ou à des forums sectoriels traitant des effets des changements climatiques, en mobilisant les parties prenantes et en nous comparant aux entreprises qui appliquent des pratiques exemplaires. BMO met l'accent sur la gestion du risque environnemental et social (risque de perte ou d'atteinte à la réputation de BMO découlant de problèmes d'ordre environnemental et social). Nous sommes conscients que nous devons nous surveiller et nous évaluer en fonction des attentes de la société en matière de questions environnementales. Sur le plan des actifs, les risques liés aux changements climatiques tombent dans la catégorie des risques de crédit et de contrepartie. La gestion du risque de crédit relève en premier lieu de nos prêteurs et de nos gestionnaires du risque de crédit expérimentés, qui œuvrent dans une structure de contrôle double pour approuver les transactions de prêt. Lorsque nous évaluons les clients, nous examinons tous les risques de manière intégrée. Des lignes directrices particulières liées aux changements climatiques s'appliquent aux transactions effectuées avec des clients qui œuvrent dans des secteurs d'activité à fortes émissions. Nous cherchons à comprendre les stratégies d'adaptation et d'atténuation mises en œuvre par l'emprunteur à l'égard de ces changements. Nous évaluons l'existence de mesures de surveillance et de déclaration des émissions de GES par l'emprunteur ainsi que l'étendue et la qualité de ces mesures; le volume total de GES émis par l'emprunteur; l'existence d'un plan d'atténuation des émissions de carbone chez l'emprunteur, le mode d'application de ce plan et le rôle du conseil d'administration dans son élaboration; et la capacité de l'emprunteur de s'adapter à l'évolution éventuelle de la réglementation relative aux émissions de GES.
Investissement dans la recherche et le développement	Incidence pour certains fournisseurs, installations ou gammes de produits	En 2017, BMO Marchés des capitaux a engagé un spécialiste en solutions financières durables, renforcé la mobilisation des clients et repéré de nouvelles occasions d'affaires associées aux services financiers durables. Pour la période du 1 ^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, les activités de BMO liées à la prise ferme d'obligations vertes se sont chiffrées à 2,06 milliards de dollars américains, et pour la période du 1 ^{er} novembre 2017 au 31 juillet 2018, le total s'est établi à 4,93 milliards de dollars américains. En 2017, BMO Marchés des capitaux a participé au financement par actions et par emprunts de 6,4 milliards de dollars du secteur de l'énergie renouvelable, et a accordé 4,2 milliards de dollars d'engagements de crédit associés à des projets d'énergie renouvelable et à des entités actives dans ce secteur. BMO Gestion mondiale d'actifs a créé des mandats d'investissement en obligations vertes pour les clients européens, avec un capital investi et engagé de 290 millions de dollars américains (au 31 octobre 2017).
Opérations	Incidence pour certains	Sur le plan des opérations, BMO tient compte des risques directs liés aux effets des changements

	Incidence	Description
	fournisseurs, installations ou gammes de produits	climatiques ainsi que des incidences indirectes des changements climatiques et de la mesure dans laquelle l'exposition de nos clients est susceptible de nous toucher. Ces risques font l'objet d'un suivi dans le cadre de notre processus normal de surveillance des questions de développement durable, mis en œuvre une fois par an (ou plus souvent s'il y a lieu). À BMO, nous mettons également l'accent sur la gestion du risque environnemental et social (risque de perte ou d'atteinte à la réputation de BMO découlant de problèmes d'ordre environnemental et social) et nous sommes conscients que nous devons nous surveiller et nous évaluer en fonction des attentes de la société en matière de questions environnementales. Sur le plan des actifs, les risques liés aux changements climatiques tombent dans la catégorie des risques de crédit et de contrepartie. La gestion du risque de crédit relève en premier lieu de nos prêteurs et de nos gestionnaires du risque de crédit expérimentés, qui œuvrent dans une structure de contrôle double pour approuver les transactions de prêt. Lorsque nous évaluons les clients, nous examinons tous les risques de manière intégrée. Des lignes directrices particulières liées aux changements climatiques s'appliquent aux transactions effectuées avec des clients qui œuvrent dans des secteurs d'activité à fortes émissions. Nous cherchons à comprendre les stratégies d'adaptation et d'atténuation mises en œuvre par l'emprunteur à l'égard de ces changements. Nous évaluons l'existence de mesures de surveillance et de déclaration des émissions de GES par l'emprunteur ainsi que l'étendue et la qualité de ces mesures; le volume total de GES émis par l'emprunteur; l'existence d'un plan d'atténuation des émissions de carbone chez l'emprunteur, le mode d'application de ce plan et le rôle du conseil d'administration dans son élaboration; et la capacité de l'emprunteur de s'adapter à l'évolution éventuelle de la réglementation relative aux émissions de GES.
Autre (veuillez préciser)	Veuillez choisir	

C2.6

(C2.6) Décrivez à quelle étape de votre processus de planification financière et de quelle façon les risques et les occasions relevés ont été pris en compte.

	Pertinence	Description
Revenus	Incidence pour certains fournisseurs, installations ou gammes de produits	Les changements climatiques correspondent aux occasions d'affaires en constante évolution que BMO recherche activement et auxquelles il donne suite, notamment la croissance des services financiers durables ainsi que d'autres occasions d'affaires connexes, comme la prise ferme d'obligations vertes, sociales et durables, le financement vert et d'autres produits financiers durables. En 2017, BMO Marchés des capitaux a engagé un spécialiste en solutions financières durables, renforcé la mobilisation des clients et repéré de nouvelles occasions d'affaires associées aux services financiers durables. Pour la période du 1 ^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, les activités de BMO liées à la prise ferme d'obligations vertes se sont chiffrées à 2,06 milliards de dollars américains, et pour la période du 1 ^{er} novembre 2017 au 31 juillet 2018, le total s'est établi à 4,93 milliards de dollars américains. En 2017, BMO Marchés des capitaux a participé au financement par actions et par emprunts de 6,4 milliards de dollars du secteur de l'énergie renouvelable, et a accordé 4,2 milliards de dollars d'engagements de crédit associés à des projets d'énergie renouvelable et à des entités actives dans ce secteur.

	Pertinence	Description
Charges d'exploitation	Incidence pour certains fournisseurs, installations ou gammes de produits	Les augmentations des taxes sur les combustibles ou l'énergie risquent de se traduire par une hausse des frais d'exploitation liés à la consommation d'électricité ou de gaz naturel dans les locaux que nous occupons. Pourrait entraîner une hausse de notre facture totale de combustibles et avoir une incidence sur nos frais d'exploitation globaux. Nos coûts liés à l'énergie pour l'exercice 2017 se sont élevés à un peu moins de 65 millions de dollars canadiens. Si la réglementation devait provoquer une hausse des taxes sur l'énergie de l'ordre de 5 % à 10 %, l'incidence de cette hausse sur nos coûts d'exploitation courants pourrait atteindre 6,5 millions de dollars canadiens. Nous avons donc pris ce facteur en compte dans notre processus de planification financière.
Dépenses en immobilisations / affectation du capital	Nous n'avons pas relevé de risques ou d'occasions	
Acquisitions et dessaisissements	Nous n'avons pas relevé de risques ou d'occasions	
Accès aux capitaux	Nous n'avons pas relevé de risques ou d'occasions	
Actifs	Nous n'avons pas relevé de risques ou d'occasions	
Passifs	Nous n'avons pas relevé de risques ou d'occasions	
Autres	Nous n'avons pas relevé de risques ou d'occasions	

C3. Stratégie d'affaires

C3.1

(C3.1) Votre stratégie commerciale prend-elle en compte les enjeux liés au climat?

Oui

C3.1a

(C3.1a) Votre organisation utilise-t-elle une analyse de scénarios liés aux changements climatiques pour étayer votre stratégie d'affaires?

Non, mais nous prévoyons le faire d'ici deux ans.

C3.1c

(C3.1c) Expliquez de quelle façon les enjeux liés au climat sont intégrés dans vos objectifs et votre stratégie d'affaires.

Notre stratégie commerciale est influencée par notre engagement envers l'expérience client : notre vision stratégique consiste à être la banque modèle en matière d'expérience client exceptionnelle. Nos activités sont guidées par nos priorités stratégiques, c'est-à-dire fidélisation de la clientèle, productivité, technologie numérique, plateforme consolidée en Amérique du Nord et gestion des risques. Nous témoignons de notre engagement en matière de croissance durable au moyen d'un ensemble de principes de durabilité : changement social, résilience financière, renforcement des collectivités et impact environnemental – réduire notre empreinte écologique en tenant compte des répercussions de nos activités, tout en collaborant avec des parties prenantes qui partagent notre engagement en matière de durabilité. Ces principes enrichissent et complètent la promesse que nous faisons à nos clients, et renforcent le profond sens des responsabilités qui influe sur tous les aspects de notre stratégie commerciale. En harmonisant nos principes de développement durable avec nos priorités stratégiques, nous confirmons que la durabilité fait partie intégrante de la façon dont nous menons nos activités, gérons les risques et créons de la valeur. Les enjeux liés au climat ont eu une incidence sur la façon dont nous intégrons notre impact environnemental (un de nos principes de durabilité) aux objectifs et à la stratégie d'affaires de l'organisation. Cet impact prend en compte la façon dont nous réduisons notre empreinte écologique tout en analysant l'incidence potentielle de nos activités sur le climat. Notre Conseil de la durabilité, présidé par le conseiller général et composé de membres des équipes de haute direction des différents secteurs d'activité, examine continuellement les risques et les occasions associés à une transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Avec la prise de conscience à l'échelle mondiale des répercussions des changements climatiques et du rôle que peut jouer le secteur des services financiers en appuyant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, de nombreux analystes et investisseurs se sont montrés encouragés par les lignes directrices facultatives en matière d'information financière relative aux changements climatiques récemment présentées par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière. Plutôt que de considérer les changements climatiques comme un seul enjeu important, nous les voyons comme un facteur critique de l'importance relative élevée que revêtent pour nous l'octroi de crédit responsable et l'investissement responsable.

Du point de vue des opérations, la gérance environnementale est l'un des enjeux mondiaux actuels les plus pressants, les changements climatiques représentant à eux seuls une menace grandissante. Nos parties prenantes s'attendent à ce que nous tenions compte autant des répercussions directes de nos activités sur l'environnement naturel que de l'incidence indirecte de nos décisions d'achat, et nous n'en attendons pas moins de nous-mêmes. C'est pourquoi nous travaillons dur afin de maintenir notre carboneutralité depuis 2010.

Dans son rapport sur l'impact et le profil ESG 2017, BMO Gestion mondiale d'actifs indique que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone est l'un des plus grands défis de notre époque, mais aussi l'une des plus belles occasions. Dans le cadre de ses stratégies d'investissement responsable, BMO Gestion mondiale d'actifs s'engage à apporter sa contribution, et en mai 2017, elle a publié une nouvelle politique ambitieuse. Cette politique compte cinq éléments clés, tous essentiels à une stratégie globale, selon nous : • retrait des investissements dans les entreprises possédant des réserves de combustibles fossiles • évaluation individuelle de la pertinence des stratégies de lutte contre les changements climatiques dans d'autres secteurs clés produisant un taux élevé d'émissions, notamment les services publics, le transport et les produits industriels • investissement dans les solutions, y compris dans les entreprises qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'énergie propre et de l'efficacité des ressources, ainsi que dans les banques qui financent ces activités • mobilisation, dont l'objectif consiste à encourager les entreprises à élaborer un plan de transition et des analyses de scénarios, de telle sorte qu'elles soient peu sensibles à un éventail de scénarios énergétiques • transparence, au moyen de la publication de notre méthodologie et de notre empreinte carbone, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Notre stratégie d'investissement responsable en actions mondiales ne détient aucun placement dans les entreprises possédant des réserves de combustibles fossiles depuis le mois de février 2016. L'empreinte de carbone pondérée en fonction de la taille du portefeuille de BMO Gestion mondiale d'actifs est de 43 % inférieure à celle de l'indice de référence de notre portefeuille stratégique, l'indice MSCI Monde. En 2017, cette empreinte a chuté de 14 %. À l'avenir, BMO Gestion mondiale d'actifs aimerait que les entreprises faisant partie de son portefeuille stratégique produisent des rapports en respectant l'esprit des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, et elle entend insister là-dessus dans nos efforts de mobilisation. En 2017, BMO Gestion mondiale d'actifs a annoncé qu'elle exclurait toutes les sociétés possédant des réserves de combustibles fossiles de sa gamme de fonds responsables, dans le cadre de la mise à jour de sa politique relative aux changements climatiques. La politique est immédiatement entrée en vigueur en mai 2017 pour les stratégies sur les marchés mondiaux et les marchés émergents dans la gamme de fonds responsables; elle s'étendra à la gamme de fonds complète dès le 1^{er} janvier 2020. Elle fait partie d'une nouvelle politique axée sur la façon dont les investisseurs dans les fonds responsables peuvent soutenir la transition vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone. Les changements climatiques ont influencé notre stratégie à court terme en ce sens que nous continuons à nous concentrer sur la réduction des émissions de carbone liées à nos activités et sur la diminution de l'empreinte écologique qu'elles entraînent. Les émissions des immeubles que nous occupons représentent 86 % de notre empreinte carbone (le reste s'expliquant par les déplacements professionnels de nos employés). Les priorités de notre organisation comprennent la maîtrise des frais d'exploitation et la réduction des émissions.

Les changements climatiques ont influencé notre stratégie à long terme en ce sens que nous demeurons attentifs, sur le plan opérationnel, aux coûts de l'énergie et à la réduction de notre consommation de ressources à base de combustibles fossiles. Nous demeurons à l'affût, tant de notre point de vue que de celui de nos clients, de sources d'énergie de rechange ou renouvelables. Nous surveillons également l'évolution du cadre réglementaire, qui pourrait nous procurer des occasions de prendre pied sur de nouveaux marchés d'échange.

BMO soutient le cadre proposé par le GIFCC et prend les mesures nécessaires pour adopter ses recommandations. Ce processus tient compte des répercussions à long terme que les changements climatiques pourraient avoir sur nos activités. La mise en œuvre des recommandations du GIFCC viendra bâtir sur les processus de gestion des risques, de planification stratégique et de communication de l'information déjà en place à BMO.

C3.1g

(C3.1g) Pourquoi votre organisation n'emploie-t-elle pas des analyses de scénarios liés au climat pour étayer votre stratégie d'affaires?

BMO soutient le cadre proposé par le GIFCC et prend les mesures nécessaires pour adopter ses recommandations. Ce processus tient compte des répercussions à long terme que les changements climatiques pourraient avoir sur nos activités. La mise en œuvre des recommandations du GIFCC viendra bâtir sur les processus de gestion des risques, de planification stratégique et de communication de l'information déjà en place à BMO.

C4. Cibles et rendement

C4.1

(C4.1) Une cible d'émission existait-elle pour votre organisation au cours de l'année de déclaration?

Cible absolue

C4.1a

(C4.1a) Fournissez des précisions sur votre (vos) cible(s) de réduction des émissions absolues et sur les progrès que vous avez réalisés par rapport à ces cibles.

Numéro de référence de la cible

Abs1

Champ d'application

Champs d'application 1, 2 (selon l'emplacement) et 3 (en amont)

Pourcentage d'émissions visé

100

Pourcentage de réduction par rapport à l'année de référence

15

Année de référence

2016

Année de début

2017

Émissions de l'année de référence visées par la cible (téq. CO₂)

175 268

Année cible

2021

S'agit-il d'une cible scientifique?

Non, mais nous prévoyons en établir une d'ici à deux ans.

Pourcentage de réalisation (émissions)

2,96

Situation de la cible

En cours

Veillez préciser

À l'exercice 2012, BMO s'est fixé pour objectif de réduire, avant la fin de l'exercice 2017, le niveau absolu des émissions de carbone de l'organisation de 10 % par rapport au niveau de référence de l'exercice 2012. Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport CDP précédent, nos émissions absolues, ajustées de façon à exclure les facteurs météorologiques et les facteurs d'émission, avaient diminué de 13,9 % à la fin de l'exercice 2016 par rapport au niveau de référence de l'exercice 2012, surpassant notre cible de 10 % sur cinq ans, un an avant l'échéance fixée. Nous avons donc atteint cette cible et avons rendu compte au public de notre performance en matière d'émissions (<https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/responsabilite-societale/environnement/carboneutre>). Par conséquent, en 2017, BMO a établi un nouvel objectif quinquennal de réduction des émissions absolues de carbone de 15 % – à atteindre d'ici la fin de l'exercice 2021 par rapport au niveau de référence de l'exercice 2016. BMO effectue des ajustements aux émissions de l'année de référence (ou au niveau de référence) pour tenir compte des variations météorologiques et de l'évolution des facteurs d'émission. La météo fait partie intégrante du calcul de la consommation d'énergie et des émissions, particulièrement en ce qui concerne la comparaison à l'identique de cibles pluriannuelles de réduction des émissions. Les conditions et les variations météorologiques d'un emplacement à un autre peuvent se répercuter sur la quantité d'énergie nécessaire pour exploiter les installations de BMO. BMO suit les données météorologiques (y compris les degrés-jours de chauffage et les degrés-jours de refroidissement) provenant de 151 stations météorologiques au Canada et 82 aux États-Unis. Conformément aux lignes directrices CDP, les améliorations des facteurs d'émission déclenchent également un nouveau calcul ou un ajustement des émissions de l'année de référence. De façon générale : réduction des émissions = émissions de l'année de référence - émissions de l'année de déclaration +/- les ajustements. Comme nous l'avons déjà mentionné, les ajustements désignent les variations météorologiques, les facteurs d'émission, les acquisitions ou les suppressions importantes et les autres variables qui peuvent avoir une

incidence appréciable sur les données sur les émissions. Les ajustements aux données météorologiques sont effectués au moyen d'analyses de régression, d'un rapport degré-jour ratio ou d'autres méthodes. Nous estimons que dans l'ensemble, les émissions absolues totales du champ d'application 1, 2 et 3 ont diminué d'environ 2,96 % entre les exercices 2016 et 2017, déduction faite des variations météorologiques et des facteurs d'émission, ce qui constitue des progrès intéressants dans la réalisation de notre cible annuelle.

Numéro de référence de la cible

Abs2

Champ d'application

Champ d'application 2 (selon le marché)

Pourcentage d'émissions visé

100

Pourcentage de réduction par rapport à l'année de référence

90

Année de référence

2017

Année de début

2017

Émissions de l'année de référence visées par la cible (téq. CO₂)

103 350

Année cible

2017

S'agit-il d'une cible scientifique?

Non, mais nous prévoyons en établir une d'ici à deux ans.

Pourcentage de réalisation (émissions)

92,38

Situation de la cible

Retirée

Veillez préciser

Nous avons établi une cible indicative afin de compenser au moins 90 % de nos émissions du champ d'application 2 selon l'emplacement au moyen de l'achat de certificats d'énergie renouvelable (CER) en Amérique du Nord. Par conséquent, au cours de l'exercice 2017, nous avons dû acheter l'équivalent d'environ 158 749 MWh en certificats d'énergie renouvelable Green-e ou certifiés EcoLogo pour compenser environ 92,38 % d'émissions du champ d'application 2 pour l'ensemble des installations et des

emplacements aux États-Unis et dans certaines provinces du Canada présentant des taux d'émission relativement élevés. À cet égard, notre cible de réduction de consommation d'énergie renouvelable serait toujours équivalente aux REC achetés pour compenser au moins 90 % des émissions du champ d'application 2. Étant donné que les REC représentent des crédits d'électricité achetée, il est pertinent de les utiliser pour compenser les émissions du champ d'application 2, et plus particulièrement pour les réseaux électriques dont les facteurs d'émission sont élevés. Dans le cas des provinces du Canada qui génèrent de l'électricité de sources « vertes », nous utilisons des crédits compensatoires de carbone pour atteindre la neutralité des émissions du champ d'application 2 restantes. Cependant, nous n'utilisons pas ou ne pouvons pas utiliser les crédits compensatoires de carbone pour les émissions du champ d'application 2 selon le marché.

C4.2

(C4.2) Donnez des précisions sur d'autres cibles importantes liées au climat qui n'ont pas été abordées à l'item C4.1/a/b.

Cible

Consommation d'énergie renouvelable

ICP – Numérateur de la mesure

Consommation d'énergie renouvelable en MWh

ICP – Numérateur de la mesure (cibles d'intensité seulement)

Année de référence

2017

Année de début

2017

Année cible

2017

ICP de l'année de référence

158 749

ICP de l'année cible

158 749

Pourcentage de réalisation au cours de l'année de déclaration

100

Situation de la cible

Retirée

Veillez préciser

Voir l'explication fournie pour la cible Abs2 ou la cible de réduction des émissions du champ d'application 2 (selon le marché). Au cours de l'exercice 2017, nous avons acheté l'équivalent d'environ 158 749 MWh en certificats d'énergie renouvelable Green-e ou certifiés EcoLogo pour compenser environ 92,38 % d'émissions du champ d'application 2 selon l'emplacement.

Partie de la cible de réduction des émissions

Voir la cible de réduction des émissions du champ d'application 2 (selon le marché). La cible de réduction de consommation d'énergie renouvelable fait également partie d'une initiative complémentaire, le Green Power Partnership Program de l'Environmental Protection Agency (EPA), pour les installations de BMO aux États-Unis.

Cette cible fait-elle partie d'une initiative globale?

Autre – préciser (Maintien du statut neutre en carbone)

C4.3

(C4.3) Des initiatives de réduction des émissions étaient-elles en cours au cours de l'année de déclaration? Notez que ces initiatives peuvent comprendre celles qui sont à l'étape de la planification ou de la mise en œuvre.

Oui

C4.3a

(C4.3a) Indiquez le nombre total de projets à chaque stade de développement et, pour ceux qui en sont au stade de la mise en œuvre, la réduction estimée de téq. CO₂.

	Nombre de projets	Réduction annuelle estimée totale de téq. CO ₂ (seulement pour les lignes marquées d'un astérisque)
À l'étude	166	579
Mise en œuvre prochaine*	308	2 818
Mise en œuvre commencée*	59	530
Mise en œuvre terminée*	334	2 752
Aucune mise en œuvre prévue		

C4.3b

(C4.3b) Donnez des précisions sur les initiatives mises en œuvre au cours de l'année de déclaration dans le tableau ci-dessous.

Type de mesure

Efficacité écoénergétique : Service des immeubles

Description de la mesure

Autre – préciser (dispositifs d'éclairage combinés, systèmes de CVC et dispositifs de contrôle)

Réduction annuelle estimée de téq. CO₂

2 483

Champ d'application

Champ d'application 1

Champ d'application 2 (selon l'emplacement)

Volontaire/Obligatoire

Volontaire

Économie financière annuelle (unité monétaire – indiquée à l'item CC0.4)

802 750

Investissement nécessaire (unité monétaire – indiquée à l'item CC0.4)

4 013 750

Délai de récupération

De 4 à 10 ans

Durée estimative de l'initiative

De 11 à 15 ans

Commentaire

Mises à niveau combinées des dispositifs d'éclairage, des systèmes de CVC et des dispositifs de contrôle dans différents bureaux et succursales au Canada et aux États-Unis. Cette mesure fait partie du programme permanent et des activités volontaires axés sur les améliorations du rendement énergétique visant à réduire les émissions du champ d'application 1 et du champ d'application 2.

Type de mesure

Efficacité écoénergétique : Service des immeubles

Description de la mesure

Autre – préciser (dispositifs d'éclairage combinés, systèmes de CVC et dispositifs de contrôle)

Réduction annuelle estimée de téq. CO₂

98

Champ d'application

Champ d'application 2 (selon l'emplacement)

Volontaire/Obligatoire

Volontaire

Économie financière annuelle (unité monétaire – indiquée à l'item CC0.4)

54 354

Investissement nécessaire (unité monétaire – indiquée à l’item CC0.4)

473 237

Délai de récupération

De 4 à 10 ans

Durée estimative de l’initiative

De 21 à 30 ans

Commentaire

Mises à niveau combinées des dispositifs d’éclairage, des systèmes de CVC et des dispositifs de contrôle dans des installations et des centres de données essentiels au Canada. Cette mesure fait partie du programme permanent et des activités volontaires axés sur les améliorations du rendement énergétique visant à réduire les émissions du champ d’application 2.

Type de mesure

Efficacité écoénergétique : composition des immeubles

Description de la mesure

Autre – préciser (améliorations combinées des enveloppes des bâtiments)

Réduction annuelle estimée de téq. CO₂

701

Champ d’application

Champ d’application 1

Champ d’application 2 (selon l’emplacement)

Volontaire/Obligatoire

Volontaire

Économie financière annuelle (unité monétaire – indiquée à l’item CC0.4)

272 310

Investissement nécessaire (unité monétaire – indiquée à l’item CC0.4)

6 807 716

Délai de récupération

Plus de 25 ans

Durée estimative de l’initiative

De 21 à 30 ans

Commentaire

Améliorations combinées des enveloppes des bâtiments mises en œuvre dans divers bureaux et succursales (p. ex., améliorations de la performance thermique des fenêtres, du toit et des portes). Cette mesure fait partie du programme permanent et des activités volontaires axés sur les améliorations du rendement énergétique visant à réduire les émissions du champ d'application 1 et du champ d'application 2.

C4.3c

(C4.3c) À quelles méthodes votre entreprise a-t-elle recours pour stimuler l'investissement dans les activités de réduction des émissions?

Méthode	Commentaire
Budget consacré à l'efficacité écoénergétique	Chaque année, nous mettons de côté des fonds spécialement destinés à financer des activités liées à l'efficacité écoénergétique dans l'ensemble de l'organisation.
Budget consacré à d'autres activités de réduction des émissions	En tant qu'organisation engagée à l'égard de la carboneutralité (atteinte en 2010), nous reconnaissons que la réalisation de cet objectif chaque année dépend du financement d'autres activités de réduction des émissions, comme l'achat de certificats d'énergie renouvelable et de crédits compensatoires de carbone. BMO prévoit chaque année un budget spécial pour ces frais.
Mobilisation des employés	La mobilisation des employés demeure un élément essentiel de notre stratégie globale de réduction des émissions dans l'organisation. Nos ambassadeurs de l'environnement (employés qui se portent volontaires) font sur le terrain la promotion de nos efforts en faveur du développement durable. Nos employés contribuent à la réduction des émissions en préconisant des changements de comportement et en faisant part au Bureau de durabilité environnementale d'idées susceptibles d'être déployées à grande échelle. BMO investit chaque année dans les outils de communication internes (intranet, bulletins d'information, etc.) afin de soutenir la mobilisation des employés.
Calculs d'optimisation financière	En tant qu'organisation (institution financière) ayant accès à des capitaux, nous avons la possibilité d'aller au-delà des restrictions normales en matière de capital lorsque cela a un effet positif sur le poste des charges annuelles du point de vue des flux de trésorerie. Nous évaluons régulièrement des initiatives sur la base de ces flux de trésorerie ou selon une approche axée sur le cycle de vie, ce qui permet à des projets présentant un rendement du capital investi (RCI) à long terme d'être approuvés.
Prix du carbone à l'interne	Depuis 2008, BMO monétise la valeur des émissions de carbone évitées (à partir d'un prix du carbone fixé à l'interne) ce qui comprend les économies de coûts énergétiques et d'autres avantages dans le cadre d'initiatives et de dossiers d'analyse élargis ayant un rapport avec l'énergie.
Exigences réduites en matière de rendement du capital investi (RCI)	Nous disposons d'un ensemble de critères pour déterminer si une initiative de réduction des émissions reçoit du financement. Bien que ce ne soit pas le seul critère, le RCI en fait partie. Nous examinons attentivement le RCI à long terme pour les actifs dont nous sommes propriétaires, notamment en ce qui a trait aux actifs immobiliers que nous prévoyons d'occuper encore plusieurs années.

C4.5

(C4.5) Vos biens ou services existants sont-ils classifiés comme des produits à faible émission de carbone, ou permettent-ils à un tiers d'éviter de générer des émissions de GES?

Oui

C4.5a

(C4.5a) Fournissez des précisions sur les produits ou les services que vous classifiez comme des produits à faible émission de carbone ou qui permettent à un tiers d'éviter de générer des émissions de GES.

Niveau d'agrégation

Produits

Description du produit ou du groupe de produits

Le BMO FONDS ZÉRO COMBUSTIBLE FOSSILE, une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) offerte par BMO Investissements Inc., vise à procurer une plus-value à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions mondiales qui exclut les sociétés dont les activités principales sont liées à l'exploitation des combustibles fossiles et aux infrastructures afférentes. Le BMO Fonds zéro combustible fossile permet aux investisseurs canadiens de se constituer un portefeuille diversifié tout en évitant les producteurs de combustibles fossiles. » Pour en savoir plus, allez à : www.bmo.com/gam/ca. FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT : F&C Investments (membre BMO Groupe financier) a annoncé la première clôture de F&C Climate Opportunity Partners LP, un nouveau fonds de fonds de capital-investissement axé sur les questions d'investissement dans le domaine du changement climatique. Ce nouveau fonds offre aux investisseurs l'accès à des occasions de placement découlant des efforts mondiaux visant à combattre les causes et les impacts des changements climatiques. BMO Marchés des capitaux a lancé un deuxième billet à capital protégé lié à un indice ESG dans son réseau de succursales. BMO Marchés des capitaux a participé au financement par actions et par emprunts de 6,4 milliards de dollars du secteur de l'énergie renouvelable, et a accordé 4,2 milliards de dollars d'engagements de crédit associés à des projets d'énergie renouvelable et à des entités actives dans ce secteur. Pour l'exercice 2016, les activités de BMO liées à la prise ferme d'obligations vertes se sont chiffrées à 2,06 milliards de dollars américains, et pour l'exercice 2017, le total s'est établi à 4,93 milliards de dollars américains (en date de juillet 2017). Le portefeuille d'investissement responsable en actions mondiales de BMO Gestion mondiale d'actifs ne détient plus d'investissements dans des entreprises qui possèdent des réserves de combustibles fossiles depuis février 2016.

Chacun de ces produits est-il à faible émission de carbone ou permet-il d'éviter des émissions?

Produit à faible émission de carbone

Taxonomie, projet ou méthodologie utilisés pour classifier les produits comme des produits à faible émission de carbone ou pour calculer les émissions évitées

Taxonomie du registre des investissements sobres en carbone

% des revenus découlant de produits à faible émission de carbone au cours de l'année de déclaration

Commentaire

F&C CLIMATE OPPORTUNITY PARTNERS LP : Le Fonds a été fermé aux nouveaux engagements de placement en avril 2013; ses engagements s'établissaient alors à 30 millions d'euros. BMO FONDS ZÉRO COMBUSTIBLE FOSSILE : Au 17 novembre 2017, l'actif du BMO Fonds zéro combustible fossile s'établissait à 11 millions de dollars canadiens.

C5. Méthodologie relative aux émissions

C5.1

(C5.1) Indiquez votre année de référence et vos émissions au cours de l'année de référence (champs d'application 1 et 2).

Champ d'application 1

Début de l'année de référence

1^{er} novembre 2015

Fin de l'année de référence

31 octobre 2016

Émissions de l'année de référence (téqu. CO₂)

37 837

Commentaire

En 2017, BMO est passé d'un mode de contrôle financier à un mode de contrôle opérationnel, conformément à la norme de comptabilisation et de déclaration du Protocole des gaz à effet de serre (GES), afin de consolider les données sur les émissions de GES au niveau de l'organisation (prière de consulter le document *Protocole des GES*, qui a été élaboré par le World Resources Institute [WRI] et le World Business Council on Sustainable Development [WBCSD] et qui établit la norme générale quant à la façon de mesurer, de gérer et de déclarer les émissions de gaz à effet de serre [<https://ghgprotocol.org/corporate-standard>]). En vertu du nouveau contrôle opérationnel, BMO comptabilise maintenant 100 % des émissions de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2 attribuables à la consommation d'énergie des établissements dont il est propriétaire ou locataire et pour lesquels il exerce un contrôle opérationnel. BMO comptabilisait auparavant 100 % des émissions de GES du champ d'application 3 attribuables à la consommation d'énergie des établissements dont il était locataire. L'utilisation des critères de contrôle financier ou opérationnel n'a aucune incidence sur les émissions totales des champs d'application 1, 2 et 3 ou sur les cibles ayant fait l'objet de déclarations publiques ou historiques de la part de BMO. Seule la répartition des émissions des champs d'application 1, 2 et 3 changera. BMO reformulera également la répartition de ses émissions dans la section de son site Web consacrée à la performance environnementale et au sommaire des émissions de gaz à effet de serre. En vertu des critères de contrôle financier, les émissions de l'année de référence (en téq. CO₂) se chiffraient comme suit : champ d'application 1 = 19 311; champ d'application 2 = 63 057; champ d'application 3 = 92 900; total des émissions = 175 268. En vertu des critères de contrôle opérationnel, les émissions de l'année de référence (en téq. CO₂) seront reformulées de la façon suivante : champ d'application 1 = 37 837; champ d'application 2 = 115 333; champ

d'application 3 = 22 098; total des émissions = 175 268. Veuillez également vous reporter aux items C6.1 et C6.3 pour plus de précisions sur la reformulation des émissions de l'exercice 2016 ou de l'année de référence. L'adoption de critères de contrôle opérationnel permettra à BMO de mieux déployer et mettre en place ses programmes de réduction des émissions et de gestion de l'énergie dans les établissements dont il est propriétaire ou locataire, particulièrement ceux qu'il a vendus et repris en location (transactions de vente / cession-bail). Dans la majorité des installations louées, BMO demeure responsable de l'exploitation des immeubles, du règlement des factures de services publics ou de la collaboration à différents projets d'économie d'énergie et d'améliorations opérationnelles avec les propriétaires.

Champ d'application 2 (selon l'emplacement)

Début de l'année de référence

1^{er} novembre 2015

Fin de l'année de référence

31 octobre 2016

Émissions de l'année de référence (téq. CO₂)

115 333

Commentaire

Voir les commentaires relatifs au champ d'application 1 concernant la transition des critères de contrôle financier aux critères de contrôle opérationnel et la reformulation des émissions du champ d'application 2 de l'année de référence.

Champ d'application 2 (selon le marché)

Début de l'année de référence

1^{er} novembre 2016

Fin de l'année de référence

31 octobre 2017

Émissions de l'année de référence (téq. CO₂)

103 350

Commentaire

Comme nous l'expliquions à l'item C4.1a, cible Abs2 ou du champ d'application 2 (selon le marché), nous avons établi une cible indicative afin de compenser au moins 90 % de nos émissions du champ d'application 2 selon l'emplacement au moyen de l'achat de certificats d'énergie renouvelable (CER) en Amérique du Nord. Ainsi, les émissions du champ d'application 2 (selon le marché) de l'année de référence seront toujours équivalentes aux émissions du champ d'application 2 (selon l'emplacement) de l'année de déclaration. Pour l'exercice 2017, les émissions selon l'emplacement (en téq. CO₂) se sont chiffrées comme suit : champ d'application 1 = 38 064; champ d'application 2 = 103 350; champ d'application 3 = 21 834; total des émissions = 163 248 (voir aussi l'item C6., Données sur les émissions).

C5.2

(C5.2) Sélectionnez le nom de la norme, du protocole ou de la méthodologie ayant servi à recueillir des données sur vos activités et à calculer vos émissions des champs d'application 1 et 2.

Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée)

C6. Données sur les émissions

C6.1

(C6.1) Quel a été le volume global des émissions du champ d'application 1 de votre organisation en tonnes métriques d'équivalent CO₂ (téq. CO₂)?

Rangée 1

Volume global des émissions du champ d'application 1 (téq. CO₂)

38 064

Fin d'année de la période de déclaration

<Field Hidden>

Commentaire

Comme nous l'expliquons à l'item C5., Méthodologie relative aux émissions, BMO est passé des critères de contrôle financier aux critères de contrôle opérationnel en 2017. Les émissions déclarées du champ d'application 1 ont été calculées au moyen des critères de contrôle opérationnel. Les émissions du champ d'application 1 de BMO sont des émissions directes de GES produits par les installations lui appartenant et de sources telles que la consommation de combustibles fossiles pour l'alimentation de dispositifs fixes (p. ex., chaudières, fournaies) et de véhicules. Les émissions du champ d'application 1 sont également le résultat d'émissions fugitives, telles que les rejets volontaires ou non de réfrigérants pendant l'utilisation d'équipements de réfrigération et de climatisation. Bien que les émissions absolues du champ d'application 1 semblent avoir augmenté de 37 837 à 38 064 téq. CO₂ au cours de l'exercice 2017 (en utilisant l'exercice 2016 comme année de référence), la variation d'émissions a été largement attribuable aux conditions météorologiques. Le nombre global de degrés-jours de chauffage a été relativement plus élevé pendant l'exercice 2017, ce qui a naturellement eu pour effet d'accroître les émissions du champ d'application 1. Il n'y a eu aucun changement des facteurs d'émission du champ d'application 1. Les calculs relatifs aux émissions du champ d'application 1 sont résumés ci-dessous. Nous estimons que dans l'ensemble, les émissions du champ d'application 1 ont diminué d'environ 2,14 % entre les exercices 2016 et 2017 déduction des variations météorologiques et des facteurs d'émission. • Émissions du champ d'application 1 de l'exercice 2016 : 37 837 téq. CO₂ • facteurs d'ajustement des émissions : 0,00 % • Niveau de référence total ajusté (facteurs d'émission) : 37 837 téq. CO₂ • Facteur d'ajustement des conditions météorologiques : 3,16 % • Consommation totale d'énergie vulnérable aux conditions météorologiques : 33 596 téq. CO₂ • Consommation totale d'énergie non vulnérable aux conditions météorologiques : 4 241 téq. CO₂ • Niveau de référence total ajusté (facteurs météorologiques et facteurs d'émission) : 38 897 téq. CO₂ • Cible pour

l'exercice 2017 : 2,10 % • Cible de réduction totale des GES : 38,066 téq. CO₂ • Réduction réelle pour l'exercice 2017 : 38 064 téq. CO₂ • Réduction réelle sur 12 mois : 2,14 %

Rangée 2

Volume global des émissions du champ d'application 1 (téq. CO₂)

37 837

Fin d'année de la période de déclaration

2016

Commentaire

La rangée 2 représente les émissions reformulées du champ d'application 1 de l'exercice 2016 attribuables à la transition des critères de contrôle financier (19 311 téq. CO₂) aux critères de contrôle opérationnel (37 837 téq. CO₂), comme expliqué à l'item C5., Méthodologie relative aux émissions.

Rangée 3

Volume global des émissions du champ d'application 1 (téq. CO₂)

<Field Hidden>

Fin d'année de la période de déclaration

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Rangée 4

Volume global des émissions du champ d'application 1 (téq. CO₂)

<Field Hidden>

Fin d'année de la période de déclaration

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

C6.2

(C6.2) Décrivez l'approche qu'utilise votre organisation pour faire état des émissions du champ d'application 2.

Rangée 1

Champ d'application 2, selon l'emplacement

Nous présentons des résultats du champ d'application 2 selon l'emplacement

Champ d'application 2, selon le marché

Nous présentons des résultats du champ d'application 2 selon le marché

Commentaire

BMO rend compte de ses émissions selon l'emplacement et selon le marché conformément aux directives pour les GES du champ d'application 2 du Protocole des GES. Dans le cadre de son mandat de neutralité carbonique, BMO a fait la promotion de l'efficacité énergétique en tant que « premier combustible » dans l'ensemble de son portefeuille afin de continuellement réduire ses émissions du champ d'application 2 selon l'emplacement. BMO s'est également procuré des certificats d'énergie renouvelable Green-e ou certifiés EcoLogo en tant qu'instruments contractuels pour compenser au moins 90 % de ses émissions du champ d'application 2 selon l'emplacement. Voir l'item C6.3 pour des commentaires additionnels.

C6.3

(C6.3) Quel a été le volume global des émissions du champ d'application 2 de votre organisation en tonnes métriques d'équivalent CO₂ (téq. CO₂)?

Rangée 1

Champ d'application 2, selon l'emplacement

103 350

Champ d'application 2, selon le marché (le cas échéant)

7 876

Fin d'année de la période de déclaration

<Field Hidden>

Commentaire

Comme nous l'expliquons à l'item C5., Méthodologie relative aux émissions, BMO est passé des critères de contrôle financier aux critères de contrôle opérationnel en 2017. Les émissions déclarées du champ d'application 1 ont été calculées au moyen des critères de contrôle opérationnel. Les émissions du champ d'application 2 de BMO sont des émissions de GES indirectes découlant de la consommation d'électricité, d'énergie thermique ou frigorifique ou de la vapeur produite sur place ou achetée par BMO hors site. Les émissions absolues du champ d'application 2 montrent une diminution d'environ 4,18 %, de 115 333 à 103 350 téq. CO₂, au cours de l'exercice 2017 (en utilisant l'exercice 2016 comme année de référence). Une partie de cette diminution est attribuable à l'amélioration des facteurs d'émission en Amérique du Nord. Les calculs relatifs aux émissions du champ d'application 2 sont résumés ci-dessous. Nous estimons que dans l'ensemble, les émissions du champ d'application 2 ont diminué d'environ 3,63 % entre les exercices 2016 et 2017, déduction des variations météorologiques et des facteurs d'émission. • Total des émissions du champ d'application 2 de l'exercice 2016 : 115 333 téq. CO₂ • facteur d'ajustement des émissions : -6,49 % • Niveau de référence total ajusté (facteurs d'émission) : 107 854 téq. CO₂ • facteur d'ajustement des conditions météorologiques : -0,57 % • Consommation totale d'énergie vulnérable aux conditions météorologiques : 107 854 téq. CO₂ • Consommation totale d'énergie non vulnérable aux conditions météorologiques : 0 téq. CO₂ • Niveau de référence total ajusté (facteurs météorologiques et facteurs d'émission) : 107 240 téq. CO₂ • Cible pour l'exercice 2017 : 3,70 % • Cible de réduction totale des GES : 103,112 téq. CO₂ • Réduction réelle pour

l'exercice 2017 : 103 350 téq. CO₂ • Économie réelle sur 12 mois : 3,63 %; les émissions du champ d'application 2 selon le marché ont diminué d'environ 92,38 %, passant de 103 350 téq. CO₂ (selon l'emplacement) à 7 876 téq. CO₂ (selon le marché) pendant l'exercice 2017. Comme nous l'avons expliqué aux items C4.1 et C4.2, BMO a acheté l'équivalent d'environ 158 749 MWh en certificats d'énergie renouvelable Green-e ou certifiés EcoLogo pour compenser les émissions issues de la consommation d'électricité et pour atteindre sa cible de réduction des émissions.

Rangée 2

Champ d'application 2, selon l'emplacement

115 333

Champ d'application 2, selon le marché (le cas échéant)

3 504

Fin d'année de la période de déclaration

2016

Commentaire

La rangée 2 représente les émissions reformulées du champ d'application 2 de l'exercice 2016 attribuables à la transition des critères de contrôle financier (63 057 téq. CO₂) aux critères de contrôle opérationnel (115 333 téq. CO₂), comme expliqué à l'item C5., Méthodologie relative aux émissions. Les émissions selon le marché n'ont fait l'objet d'aucun redressement.

Rangée 3

Champ d'application 2, selon l'emplacement

<Field Hidden>

Champ d'application 2, selon le marché (le cas échéant)

<Field Hidden>

Fin d'année de la période de déclaration

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Rangée 4

Champ d'application 2, selon l'emplacement

<Field Hidden>

Champ d'application 2, selon le marché (le cas échéant)

<Field Hidden>

Fin d'année de la période de déclaration

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

C6.4

(C6.4) Y a-t-il des sources d'émissions des champs d'application 1 et 2 (installations, GES particuliers, activités, régions, etc.) qui font partie de votre périmètre de mesure et qui ne sont pas incluses dans votre déclaration?

Non

C6.5

(C6.5) Justifiez toutes les émissions du champ d'application 3 de votre organisation, en indiquant et en expliquant toute exclusion.

Achat de biens et de services

État de l'évaluation

Pertinent, non encore calculé

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

Pour cette question, nous avons déterminé les catégories d'émissions du champ d'application 3 pertinentes qui garantissent que l'inventaire de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) reflète les émissions de l'organisation et répond aux besoins des décideurs, internes comme externes. Nous évaluons la pertinence d'après les critères énoncés dans le tableau 6.1 du document Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (champ d'application 3), rédigée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development. Les critères utilisés pour déterminer la pertinence des émissions du champ d'application 3 comprennent notamment : a) l'ampleur des émissions; b) notre capacité à réduire les émissions; c) la mesure dans laquelle les émissions contribuent à l'exposition au risque de notre organisation; d) l'importance accordée aux émissions par les principales parties prenantes; e) la mesure dans laquelle les activités imparties contribuent à nos émissions et f) les lignes directrices sectorielles. Les émissions du champ d'application 3 de BMO Groupe financier résultant de l'achat de biens et de services sont jugées pertinentes pour ce qui est de leur ampleur, parce qu'elles ont le potentiel de contribuer de manière importante aux émissions totales du champ d'application 3 de l'organisation. Les émissions résultant de nos achats de biens et de services sont liées à ce qui suit : - matériel technologique et de télécommunication (micro-ordinateurs, serveurs, photocopieurs, imprimantes, routeurs, commutateurs, etc.); - fournitures de bureau (crayons, papier, etc.); - mobilier de bureau et dispositifs divers (tables de travail, chaises, appareils d'éclairage, matériaux de construction, etc.); - services-conseils de firmes indépendantes; - documents publicitaires et de marketing. Si BMO Groupe financier n'a pas cherché à mesurer les émissions particulières liées à sa chaîne d'approvisionnement, c'est principalement en raison du manque de données disponibles. Toutefois, depuis le début de 2008,

dans le cadre de notre processus d'appel d'offres (approche axée sur la chaîne d'approvisionnement), nous utilisons un questionnaire sur l'approvisionnement durable et tenons compte des résultats dans notre processus global de sélection. Si les résultats de ce processus ne nous permettent pas de répondre à cette question de manière quantitative, l'exercice s'est révélé utile en influençant le comportement d'un certain nombre de nos principaux fournisseurs.

Biens d'équipement

État de l'évaluation

Non pertinent, explication fournie

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

Cette source d'émissions n'est pas pertinente pour BMO parce que notre stratégie constante consiste à louer, dans la mesure du possible, l'espace de bureau et les véhicules que nous utilisons. Nous avons déterminé qu'aucun des critères énoncés dans le tableau 6.1 du document Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (champ d'application 3), rédigée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development n'a été satisfait à l'égard de cette catégorie du champ d'application 3.

Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non compris dans les champs d'application 1 ou 2)

État de l'évaluation

Non pertinent, explication fournie

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

Cette source d'émissions du champ d'application 3 représente les émissions en amont de l'électricité achetée et les pertes de transmission et de distribution connexes. Nous ne considérons pas cette source comme pertinente parce que BMO a une capacité limitée à réduire ces émissions.

Transport et distribution en amont

État de l'évaluation

Pertinent, non encore calculé

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

Les émissions du champ d'application 3 de BMO Groupe financier résultant du transport et de la distribution en amont sont jugées pertinentes pour ce qui est de leur ampleur, parce qu'elles ont le potentiel de contribuer de manière importante aux émissions totales du champ d'application 3 de l'organisation. Les émissions associées au transport et à la distribution de produits achetés par BMO entre les installations du fournisseur de première catégorie et nos propres locaux (dans des véhicules ou des installations dont BMO n'est pas propriétaire ou qu'il ne contrôle pas) sont pertinentes. Nous n'avons pour le moment pas essayé de calculer l'incidence de ces émissions. Les émissions associées au transport et à la distribution de services achetés par BMO qui sont liées à la logistique d'expédition des produits achetés (dans des véhicules ou des installations dont BMO n'est pas propriétaire ou qu'il ne contrôle pas) sont pertinentes. BMO Groupe financier diffuse de l'information sur ses produits à ses clients et de l'information destinée aux actionnaires à ses actionnaires. Cela peut entraîner des émissions liées à la livraison des relevés papier, des rapports annuels, des rapports sociétaux et d'autres documents papier. À l'heure actuelle, en raison surtout du manque de renseignements facilement accessibles, nous ne mesurons pas et ne déclarons pas les émissions provenant de cette source.

Déchets produits par les activités

État de l'évaluation

Pertinent, calculé

Téq. CO₂

1 167

Méthodologie de calcul des émissions

Les émissions du champ d'application 3 attribuables aux déchets produits par les activités sont concentrées sur les données sur les déchets destinés aux sites d'enfouissement des installations relativement plus grandes. Conformément aux directives du protocole technique des GES pour le calcul des émissions du champ d'application 3, la méthode basée sur la moyenne des données est utilisée pour calculer les émissions résultant des déplacements d'affaires. Elle consiste à évaluer les émissions en fonction de la production totale de déchets destinés à chaque mode d'élimination (p. ex., site d'enfouissement) et les facteurs d'émission moyens de chacun de ces modes d'élimination. Les données sur les déchets destinés aux sites d'enfouissement sont annualisées et entrées dans l'outil GHG:ID d'ICF International pour permettre le calcul des émissions qui en résultent. Le facteur relatif aux déchets urbains solides non triés prend en compte toutes les émissions associées au transport des déchets, à leur déversement dans un site d'enfouissement, à leur dégradation et aux émanations de méthane liées à leur décomposition en milieu anaérobie, et finalement, le « crédit » de carbone biogénique résiduel relatif au carbone biogénique qui reste enfoui à long terme dans le site.

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

Les émissions du champ d'application 3 de BMO Groupe financier résultant des déchets produits par les activités sont jugées pertinentes d'un point de vue stratégique, parce qu'elles contribuent aux émissions totales du champ d'application 3 de l'organisation. Le pourcentage indiqué se rapporte aux données disponibles pour les 17 installations d'importance (superficie des installations pour lesquelles les données sur la gestion des déchets sont disponibles sous forme de pourcentage de la superficie des installations des

entreprises). Un nombre important de nos installations sont de taille plus modeste et dispersées dans toute l'Amérique du Nord. Il n'est pas économique de recueillir de l'information sur les déchets de tous ces lieux; nous nous concentrons dès lors sur les installations les plus vastes nous appartenant ou, si nous les louons, dont nous sommes un important locataire.

Déplacements pour affaires

État de l'évaluation

Pertinent, calculé

Téq. CO₂

20 667

Méthodologie de calcul des émissions

Les émissions du champ d'application 3 résultant des déplacements d'affaires englobent principalement le transport aérien (vols courts, moyens et longs), les véhicules des employés, le transport par rail et les véhicules de location. Conformément aux directives du protocole technique des GES pour le calcul des émissions du champ d'application 3, la méthode basée sur la distance parcourue est utilisée pour calculer les émissions résultant des déplacements d'affaires. Elle consiste à déterminer la distance parcourue durant les déplacements d'affaires et les modes de transport utilisés, puis à appliquer le facteur d'émission approprié pour ces derniers. Au cours des dix dernières années, BMO a utilisé une version spécialement adaptée de l'outil GHG:ID d'ICF International pour calculer ses émissions de GES. L'outil GHG:ID d'ICF International adapté pour BMO est entièrement conforme : a) au document « Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, et b) à la norme ISO : Gaz à effet de serre – Partie 1.

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

Les émissions du champ d'application 3 de BMO Groupe financier résultant des déplacements à des fins professionnelles sont jugées pertinentes pour ce qui est de leur ampleur, parce qu'elles contribuent de manière importante aux émissions totales du champ d'application 3 de l'organisation. Nous obtenons des données primaires pour les types de déplacements d'affaires des employés indiqués (vol commercial, véhicule de location, automobile personnelle et train). En raison de la difficulté d'obtenir des données sur les moyens de transport terrestre, comme les taxis, les limousines et les transports en commun, nous n'incluons pas ces émissions dans notre inventaire.

Trajet des employés entre leur lieu de travail et leur domicile

État de l'évaluation

Pertinent, non encore calculé

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

Les émissions du champ d'application 3 de BMO Groupe financier résultant des trajets des employés entre leur lieu de travail et leur domicile sont jugées pertinentes pour ce qui est de leur ampleur, parce qu'elles contribuent aux émissions totales du champ d'application 3 de l'organisation. Les émissions des quelque 45 200 employés qui font le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail à BMO Groupe financier sont pertinentes. À l'heure actuelle, en raison du manque de renseignements facilement accessibles concernant leur mode de déplacement et les distances couvertes, nous ne calculons pas et ne déclarons pas d'émissions relatives à cette source.

Actifs loués en amont

État de l'évaluation

Non pertinent, explication fournie

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

En raison de la transition aux critères de contrôle opérationnel durant l'exercice 2017, les émissions résultant des actifs loués sont maintenant prises en compte dans les émissions du champ d'application 1 et du champ d'application 2. Nous estimons la consommation justifiable et transparente pour les installations dont nous sommes locataires lorsqu'aucune donnée réelle n'est disponible. Nous calculons la consommation estimative en fonction du type d'installation et soit d'un facteur d'intensité par pied carré lorsque nous pouvons nous appuyer sur un échantillon suffisant d'installations comparables (pour lesquelles il existe des données réelles), soit des intensités publiées pour le type d'installation en question par région (État/province) ou par pays, selon le cas.

Transport et distribution en aval

État de l'évaluation

Non pertinent, explication fournie

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

Non pertinent, car les sources d'activité du champ d'application 3 comprennent uniquement les émissions liées au transport et à la distribution de produits en aval du point de vente, ce qui est sans objet pour BMO. Nous avons déterminé qu'aucun des critères énoncés dans le tableau 6.1 du document Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (champ d'application 3), rédigée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development n'a été satisfait à l'égard de cette catégorie du champ d'application 3.

Traitement des produits vendus

État de l'évaluation

Non pertinent, explication fournie

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

En tant qu'institution financière, nous offrons des services financiers, par opposition à des marchandises matérielles; dès lors cette source du champ d'application 3 n'est pas pertinente. Nous avons déterminé qu'aucun des critères énoncés dans le tableau 6.1 du document Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (champ d'application 3), rédigée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development n'a été satisfait à l'égard de cette catégorie du champ d'application 3.

Utilisation des produits vendus

État de l'évaluation

Non pertinent, explication fournie

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

En tant qu'institution financière, nous offrons des services financiers, par opposition à des marchandises matérielles. Nous avons déterminé qu'aucun des critères énoncés dans le tableau 6.1 du document Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (champ d'application 3), rédigée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development n'a été satisfait à l'égard de cette catégorie du champ d'application 3.

Traitement des produits vendus en fin de cycle

État de l'évaluation

Non pertinent, explication fournie

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

En tant qu'institution financière, nous offrons des services financiers, par opposition à des marchandises matérielles. Nous avons déterminé qu'aucun des critères énoncés dans le tableau 6.1 du document Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (champ d'application 3), rédigée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development n'a été satisfait à l'égard de cette catégorie du champ d'application 3.

Actifs loués en aval

État de l'évaluation

Non pertinent, explication fournie

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

Tous les biens dont BMO est propriétaire et qui sont loués à des tiers sont inclus dans les chiffres déclarés pour les champs d'application 1 et 2. Nous avons déterminé qu'aucun des critères énoncés dans le tableau 6.1 du document Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (champ d'application 3), rédigée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development n'a été satisfait à l'égard de cette catégorie du champ d'application 3.

Franchises

État de l'évaluation

Non pertinent, explication fournie

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

BMO Groupe financier n'exerce aucune activité de franchisage. Nous avons déterminé qu'aucun des critères énoncés dans le tableau 6.1 du document Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (champ d'application 3), rédigée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development n'a été satisfait à l'égard de cette catégorie du champ d'application 3.

Placements

État de l'évaluation

Pertinent, non encore calculé

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

Les émissions du champ d'application 3 de BMO Groupe financier résultant des investissements sont jugées pertinentes pour ce qui est de leur ampleur, parce qu'elles ont le potentiel de contribuer de manière importante aux émissions totales du champ d'application 3 de l'organisation. Nous sommes conscients des débats portant sur les « émissions financées », et nous suivons l'évolution des travaux effectués par le Protocole des GES et l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'établir

des orientations en matière de divulgation à l'usage des institutions financières; toutefois, à ce stade, nous n'en avons pas évalué l'incidence sur notre organisation. De nombreux facteurs doivent être pris en compte : disponibilité, crédibilité et cohérence de l'information, sans oublier l'évolution du cadre réglementaire en Amérique du Nord, où se trouve le gros de nos activités.

Autre (en amont)

État de l'évaluation

Non pertinent, explication fournie

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

En tant qu'institution financière, nous offrons des services financiers, par opposition à des marchandises matérielles; dès lors cette source du champ d'application 3 n'est pas pertinente. Nous avons déterminé qu'aucun des critères énoncés dans le tableau 6.1 du document Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (champ d'application 3), rédigée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development n'a été satisfait à l'égard de cette catégorie du champ d'application 3.

Autre (en aval)

État de l'évaluation

Non pertinent, explication fournie

Téq. CO₂

Méthodologie de calcul des émissions

Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

Explication

En tant qu'institution financière, nous offrons des services financiers, par opposition à des marchandises matérielles; dès lors cette source du champ d'application 3 n'est pas pertinente. Nous avons déterminé qu'aucun des critères énoncés dans le tableau 6.1 du document Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (champ d'application 3), rédigée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development n'a été satisfait à l'égard de cette catégorie du champ d'application 3.

C6.7

(C6.7) Votre entreprise génère-t-elle des émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de carbone biologique séquestré?

Non

C6.10

(C6.10) Décrivez vos émissions brutes combinées des champs d'application 1 et 2 pour l'année de déclaration en tonnes métriques d'équivalent CO₂ sur le revenu total dans l'unité monétaire choisie, et indiquez tout ratio d'intensité supplémentaire pertinent par rapport aux activités de votre entreprise.

Ratio d'intensité

6,35

Numérateur de la mesure (émissions brutes combinées des champs d'application 1 et 2)

141 414

Dénominateur de la mesure

Chiffre d'affaires total de l'unité

Dénominateur de la mesure : Total de l'unité

22 260

Volume des émissions du champ d'application 2 utilisé

Selon l'emplacement

Évolution par rapport à l'année précédente (%)

12,19

Sens de l'évolution

À la baisse

Cause de l'évolution

Conformément à l'item C6., Données sur les émissions, les émissions combinées des champs d'application 1 et 2 selon l'emplacement pour l'année de déclaration se sont chiffrées à 141 414 téq. CO₂; conformément à l'item C5., Méthodologie relative aux émissions, les émissions combinées des champs d'application 1 et 2 selon l'emplacement pour l'année de référence ont été retraitées au moyen des critères de contrôle opérationnel et se sont établies à 153 170 téq. CO₂. Le total des revenus s'est établi à 22 260 millions de dollars canadiens pour l'année de déclaration (exercice 2017), et à 21 170 millions de dollars canadiens pour l'année de référence (exercice 2016). Le total des revenus a donc augmenté de 5,14 % entre les exercices 2016 et 2017. Les émissions du champ d'application 1 et du champ d'application 2 selon l'emplacement par tranche d'un million de dollars de revenus ont diminué de 7,23 à 6,35, soit de 12,19 %, au cours de la même période. Les comparaisons de ratios d'intensité ne tiennent pas compte de l'évolution des facteurs météorologiques et des facteurs d'émission. Les activités de réduction des émissions ont contribué à la diminution du total des émissions des champs d'application 1 et 2. Nous avons fourni cette information car elle nous a été demandée, mais nous considérons qu'elle ne représente pas l'indicateur le plus pertinent en raison de la faible corrélation entre les émissions et les revenus.

Ratio d'intensité

3,13

Numérateur de la mesure (émissions brutes combinées des champs d'application 1 et 2)

141 414

Dénominateur de la mesure

Employé équivalent temps plein (ETP)

Dénominateur de la mesure : Total de l'unité

45 200

Volume des émissions du champ d'application 2 utilisé

Selon l'emplacement

Évolution par rapport à l'année précédente (%)

7,61

Sens de l'évolution

À la baisse

Cause de l'évolution

L'équivalent temps plein (ETP) s'est établi à 45 200 employés pour l'année de déclaration (exercice 2017) et à 45 234 employés pour l'année de référence (exercice 2016). Le nombre total d'ETP a donc diminué très faiblement de 0,08 % entre les exercices 2016 et 2017. Les émissions du champ d'application 1 et du champ d'application 2 selon l'emplacement par ETP ont diminué de 3,39 à 3,13, soit de 7,61 %, au cours de la même période. Les comparaisons de ratios d'intensité ne tiennent pas compte de l'évolution des facteurs météorologiques et des facteurs d'émission. Les activités de réduction des émissions ont contribué à la diminution du total des émissions des champs d'application 1 et 2.

Ratio d'intensité

0,083

Numérateur de la mesure (émissions brutes combinées des champs d'application 1 et 2)

141 414

Dénominateur de la mesure

mètre carré

Dénominateur de la mesure : Total de l'unité

1 709 439

Volume des émissions du champ d'application 2 utilisé

Selon l'emplacement

Évolution par rapport à l'année précédente (%)

5,44

Sens de l'évolution

À la baisse

Cause de l'évolution

La superficie totale s'est établie à 1 709 439 mètres carrés pour l'année de déclaration (exercice 2017), et à 1 750 838 mètres carrés pour l'année de référence. La superficie totale a donc diminué de 0,087 à 0,083, c'est-à-dire de 5,44 % entre les exercices 2016 et 2017. Les émissions du champ d'application 1 et de champ d'application 2 selon l'emplacement par unité de superficie ont diminué de 5,44 % au cours de la même période. Les comparaisons de ratios d'intensité ne tiennent pas compte de l'évolution des facteurs météorologiques et des facteurs d'émission. Les activités de réduction des émissions ont contribué à la diminution du total des émissions des champs d'application 1 et 2.

C7. Répartition des émissions

C7.1

(C7.1) Votre organisation émet-elle des gaz à effet de serre autres que les émissions de dioxyde de carbone?

Oui

C7.1a

(C7.1a) Répartissez vos émissions brutes mondiales totales du champ d'application 1 par type de gaz à effet de serre et indiquez la source des différents potentiels de réchauffement de la planète (GWP) utilisé.

Gaz à effet de serre	Émissions du champ d'application 1 (téq. CO ₂)	Référence du GWP
CO ₂	37 939	Quatrième rapport d'évaluation du GIEC (100 ans)
CH ₄	84	Quatrième rapport d'évaluation du GIEC (100 ans)
N ₂ O	41	Quatrième rapport d'évaluation du GIEC (100 ans)

C7.2

(C7.2) Répartissez par pays/région le volume global total de vos émissions brutes du champ d'application 1.

Pays/Région	Émissions du champ d'application 1 (téq. CO ₂)
Canada	14 823
États-Unis d'Amérique	22 960
Autre – préciser (Autres établissements internationaux)	281

C7.3

(C7.3) Indiquez de quelles manières vous pouvez répartir le volume global de vos émissions brutes du champ d'application 1.

Par groupe d'exploitation

Par installation

Par activité

C7.3a

(C7.3a) Répartissez par groupe d'exploitation le volume global total de vos émissions brutes du champ d'application 1.

Groupe d'exploitation	Émissions du champ d'application 1 (tég. CO ₂)
Banque de Montréal	21 546
BMO Nesbitt Burns	1 695
Harris Bank	14 823

C7.3b

(C7.3b) Répartissez par installation le volume global total de vos émissions brutes du champ d'application 1.

Installation	Émissions du champ d'application 1 (tég. CO ₂)	Latitude	Longitude
Installations de détail (succursales, guichets automatiques)	19 679	-90	-180
Bureaux	12 228	-90	-180
Installations à vocation particulière (centres d'opérations, centres informatiques, centres de formation)	3 685	-90	-180
Véhicules	2 472	-90	-180

C7.3c

(C7.3c) Répartissez par groupe d'exploitation le volume global total de vos émissions brutes du champ d'application 1.

Activité	Émissions du champ d'application 1 (tég. CO ₂)
Combustion de sources fixes (installations)	35 432
Combustion de sources mobiles (transport)	2 472

Activité	Émissions du champ d'application 1 (téq. CO ₂)
Émissions fugitives (HFC – installations)	160

C7.5

(C7.5) Répartissez par pays/région le volume global total de vos émissions brutes du champ d'application 2.

Pays/Région	Téq. CO ₂ – émissions du champ d'application 2, selon l'emplacement	Téq. CO ₂ – émissions du champ d'application 2, selon le marché	Achat et consommation d'électricité, d'énergie thermique ou frigorifique ou de vapeur (MWh)	Achat et consommation d'électricité, d'énergie thermique ou frigorifique ou de vapeur provenant de sources à faibles émissions et prises en compte dans l'approche selon le marché (MWh)
Canada	26 948	4 238	261 191	30 484
États-Unis d'Amérique	72 764	0	128 265	128 265
Autre – préciser (Autres établissements internationaux)	3 638	3 638	7 291	0

C7.6

(C7.6) Indiquez de quelles manières vous pouvez répartir le volume global de vos émissions brutes du champ d'application 2.

Par groupe d'exploitation

Par installation

Par activité

C7.6a

(C7.6a) Répartissez par groupe d'exploitation le volume global total de vos émissions brutes du champ d'application 2.

Groupe d'exploitation	Téq. CO ₂ – émissions du champ d'application 2, selon le l'emplacement	Téq. CO ₂ – émissions du champ d'application 2, selon le marché
Banque de Montréal	28 047	7 336
BMO Nesbitt Burns	2 539	540

Groupe d'exploitation	Téq. CO ₂ – émissions du champ d'application 2, selon le l'emplacement	Téq. CO ₂ – émissions du champ d'application 2, selon le marché
Harris Bank	72 764	0

C7.6b

(C7.6b) Répartissez par installation le volume global total de vos émissions brutes du champ d'application 2.

Installation	Téq. CO ₂ – émissions du champ d'application 2, selon le l'emplacement	Téq. CO ₂ – émissions du champ d'application 2, selon le marché
Installations de détail (succursales, guichets automatiques)	62 610	2 789
Bureaux	27 568	4 688
Installations à vocation particulière (centres d'opérations, centres informatiques, centres de formation)	13 172	399
Véhicules	0	0

C7.6c

(C7.6c) Répartissez par activité le volume global total de vos émissions brutes du champ d'application 2.

Activité	Téq. CO ₂ – émissions du champ d'application 2, selon le l'emplacement	Téq. CO ₂ – émissions du champ d'application 2, selon le marché
Activités de détail (succursales, guichets automatiques)	62 610	2 789
Activités des bureaux	27 568	4 688
Activités à des fins spéciales (centres d'opérations, centres informatiques, centres de formation)	13 172	399
Activités de transport	0	0

C7.9

(C7.9) Comment vos émissions globales brutes (champs d'application 1 et 2 combinés) de l'année de déclaration ont-elles évolué par rapport à celles de l'année de déclaration précédente?

À la baisse

C7.9a

(C7.9a) Indiquez les causes de l'évolution de vos émissions globales brutes (champs d'application 1 et 2 combinés) et, pour chacune, veuillez préciser le sens de l'évolution par rapport à l'année précédente.

	Évolution des émissions (téq. CO ₂)	Sens de l'évolution	Volume d'émissions (pourcentage)	Veuillez expliquer votre calcul.
Variation de la consommation d'énergie renouvelable		<Field Hidden>		
Autres activités de réduction des émissions	4 550	À la baisse	2,97	Les initiatives de réduction des émissions visant les immeubles demeurent principalement axées sur les mises à niveau de l'efficacité programmatique des équipements et contrôles de CVC, des dispositifs d'éclairage et des enseignes et enveloppes des bâtiments (comme les fenêtres et les toits) ainsi que sur les stratégies d'optimisation des locaux. Notre stratégie consiste à promouvoir l'efficacité énergétique à titre de « premier combustible » complété par les programmes d'amélioration opérationnelle et de sensibilisation des employés. À l'exercice 2017, nous avons réduit nos émissions de 4 550 téq. CO ₂ grâce à nos initiatives de réduction des émissions. Le total redressé de nos émissions du champ d'application 1 et du champ d'application 2 de l'année précédente utilisant les critères de contrôle opérationnel s'est établi à 153 170 téq. CO ₂ (voir aussi l'item C5., Méthodologie relative aux émissions), ce qui a entraîné une baisse de 2,97 % (c.-à-d., - 4 550/153 170*100 % = -2,97 %).
Dessaisissements		<Field Hidden>		
Acquisitions		<Field Hidden>		
Fusions		<Field Hidden>		
Évolution des résultats	168	À la baisse	0,11	L'évolution des résultats s'explique par l'incidence des installations dont nous étions propriétaires pendant toute l'année en 2016 et que nous avons quittées en 2017, ainsi que des installations nous appartenant qui ne faisaient pas partie de notre portefeuille en 2016 et que nous avons occupées en 2017. Nous considérons cette évolution comme étant une réduction ou un ajout internes d'installations en raison des fermetures et des ouvertures de succursales bancaires, qui ont été presque équivalentes à l'exercice 2017; nous avons réduit nos émissions de 168 téq. CO ₂ grâce à l'évolution des résultats. Le total redressé de nos émissions du champ d'application 1 et du champ

	Évolution des émissions (téq. CO ₂)	Sens de l'évolution	Volume d'émissions (pourcentage)	Veillez expliquer votre calcul.
				d'application 2 de l'année précédente utilisant les critères de contrôle opérationnel s'est établi à 153 170 téq. CO ₂ (voir aussi l'item C5., Méthodologie relative aux émissions), ce qui a entraîné une baisse de 0,11 % (c.-à-d., $-168/153\ 170 \times 100\ % = -0,11\ %$).
Changement de méthodologie	7 485	À la baisse	4,89	Le changement de méthodologie représente l'incidence nette résultant de l'évolution des facteurs provinciaux d'émissions liées à l'électricité au Canada, des facteurs d'émission liée à l'électricité de l'Emissions & Generation Resource Integrated Database (eGRID) aux États-Unis et des potentiels de réchauffement planétaire (PRP). Conformément aux lignes directrices du CDP, les améliorations apportées aux facteurs d'émission ou l'évolution de ces derniers déclenchent un redressement du volume des émissions. La demande d'information du CDP de 2018 (données de l'exercice 2017) renvoyait a) aux facteurs provinciaux d'émissions liées à l'électricité (à l'exercice 2016); b) au rapport eGRID de 2018 de l'Environmental Protection Agency (à l'exercice 2016); et c) au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies sur les PRP pour un horizon-temps de 100 ans. Nous avons calculé les incidences de l'évolution des facteurs d'émissions comme principal facteur explicatif de l'évolution totale des émissions liées à l'électricité du champ d'application 2. À l'exercice 2017, nous avons diminué nos émissions de 7 485 téq. CO ₂ , résultat net des changements apportés à nos méthodes ou des améliorations en matière de facteurs d'émission. Le total redressé de nos émissions du champ d'application 1 et du champ d'application 2 de l'année précédente utilisant les critères de contrôle opérationnel s'est établi à 153 170 téq. CO ₂ (voir aussi l'item C5., Méthodologie relative aux émissions), ce qui a entraîné une baisse de 4,89 % (c.-à-d., $-7\ 485/153\ 170 \times 100\ % = -4,89\ %$).
Évolution du périmètre de mesure des émissions		<Field Hidden>		
Évolution des conditions matérielles d'exploitation	447	À la hausse	0,29	L'évolution des conditions matérielles d'exploitation renvoie à la normalisation météorologique. La consommation d'énergie en fonction de conditions météorologiques ajustées (et ses émissions connexes) est l'énergie qu'aurait consommée le portefeuille immobilier au cours de l'exercice courant (2017) dans les mêmes conditions météorologiques que l'année précédente (2016). En moyenne, pour les installations de BMO ou les stations météorologiques représentatives, les degrés-jours de chauffage ont augmenté d'environ 2,2 % et les degrés-jours de refroidissement ont diminué d'environ 10,6 % entre les exercices 2016 et 2017. D'une manière générale, cela se traduit par une diminution attendue de la consommation d'électricité durant les mois d'été et une hausse de combustible de chauffage (y compris le chauffage électrique) au cours des mois d'hiver. Un processus statistique ou un outil d'analyse a été utilisé pour éliminer les effets des variations de degrés-jours, puis pour ajuster la composante de l'utilisation de l'énergie vulnérable aux

	Évolution des émissions (téq. CO ₂)	Sens de l'évolution	Volume d'émissions (pourcentage)	Veillez expliquer votre calcul.
				conditions météorologiques dans les installations des champs d'application 1 et 2. À l'exercice 2017, nos émissions ont augmenté de 447 téq. CO ₂ , résultat net de l'évolution des degrés-jours (conditions matérielles d'exploitation). Le total redressé de nos émissions du champ d'application 1 et du champ d'application 2 de l'année précédente utilisant les critères de contrôle opérationnel s'est établi à 153 170 téq. CO ₂ (voir aussi l'item C5., Méthodologie relative aux émissions), ce qui a entraîné une baisse de 0,29 % (c.-à-d., $447/153\ 170 \times 100 \% = 0,29 \%$).
Cause indéterminée		<Field Hidden>		
Autres		<Field Hidden>		

C7.9b

(C7.9b) Les calculs relatifs à vos résultats en matière de réduction des émissions indiqués aux questions C7.9 et C7.9a sont-ils fondés sur le volume des émissions du champ d'application 2 selon l'emplacement ou sur le volume des émissions du champ d'application 2 selon le marché?

Selon l'emplacement

C8. Énergie

C8.1

(C8.1) Quelle proportion de vos dépenses opérationnelles totales a-t-elle été consacrée à l'achat d'énergie au cours de l'année de déclaration?

Plus de 0 %, sans dépasser 5 %

C8.2

(C8.2) Sélectionnez les activités liées à l'énergie qui ont été mises en place par votre organisation.

Indiquez si votre organisation met en place cette activité liée à l'énergie

	Indiquez si votre organisation met en place cette activité liée à l'énergie
Consommation de combustibles (à l'exclusion de charges d'alimentation)	Oui
Consommation d'électricité achetée ou acquise	Oui
Consommation d'énergie thermique achetée ou acquise	Non
Consommation de vapeur achetée ou acquise	Oui
Consommation d'énergie frigorifique achetée ou acquise	Non
Production d'électricité, d'énergie thermique ou frigorifique ou de vapeur	Non

C8.2a

(C8.2a) Indiquez la consommation totale d'énergie de votre organisation (à l'exclusion des charges d'alimentation), en MWh.

	Pouvoir calorifique	MWh provenant de sources renouvelables	MWh provenant de sources non renouvelables	Nombre total de MWh
Consommation de combustibles (à l'exclusion de charges d'alimentation)	Pouvoir calorifique supérieur (PCS)		190 235	190 235
Consommation d'électricité achetée ou acquise	<Field Hidden>		389 225	389 225
Consommation d'énergie thermique achetée ou acquise	<Field Hidden>	<Field Hidden>	<Field Hidden>	<Field Hidden>
Consommation de vapeur achetée ou acquise	<Field Hidden>		7 522	7 522
Consommation d'énergie frigorifique achetée ou acquise	<Field Hidden>	<Field Hidden>	<Field Hidden>	<Field Hidden>
Consommation d'énergie renouvelable autoproduite non combustible	<Field Hidden>	<Field Hidden>	<Field Hidden>	<Field Hidden>
Consommation totale d'énergie	<Field Hidden>		586 982	586 982

C8.2b

(C8.2b) Sélectionnez les applications de consommation de combustibles de votre organisation.

	Indiquez si votre organisation utilise ce type de consommation de combustible
Consommation de combustible pour la production d'électricité	Non

	Indiquez si votre organisation utilise ce type de consommation de combustible
Consommation de combustible pour la production de vapeur	Non
Consommation de combustible pour la production d'énergie frigorifique	Non
Consommation de combustible pour la cogénération or la trigénération	Non

C8.2c

(C8.2c) Précisez, en MWh, les quantités de combustible que votre organisation a consommées (à l'exception des charges d'alimentation) par type de carburant.

Combustibles (à l'exclusion de charges d'alimentation)

Gaz naturel

Pouvoir calorifique

Pouvoir calorifique supérieur (PCS)

Consommation totale de combustibles par l'organisation (MWh)

180 515

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'électricité, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'énergie thermique, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction de vapeur, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'énergie frigorifique, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'auto-cogénération ou l'auto-trigénération, en MWh

<Field Hidden>

Combustibles (à l'exclusion de charges d'alimentation)

Diesel

Pouvoir calorifique

Pouvoir calorifique supérieur (PCS)

Consommation totale de combustibles par l'organisation (MWh)

4 935

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'électricité, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'énergie thermique, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction de vapeur, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'énergie frigorifique, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'auto-cogénération ou l'auto-trigénération, en MWh

<Field Hidden>

Combustibles (à l'exclusion de charges d'alimentation)

Majout numéro 2

Pouvoir calorifique

Pouvoir calorifique supérieur (PCS)

Consommation totale de combustibles par l'organisation (MWh)

4 768

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'électricité, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'énergie thermique, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction de vapeur, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'énergie frigorifique, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'auto-cogénération ou l'auto-trigénération, en MWh

<Field Hidden>

Combustibles (à l'exclusion de charges d'alimentation)

Gaz propane

Pouvoir calorifique

Pouvoir calorifique supérieur (PCS)

Consommation totale de combustibles par l'organisation (MWh)

17

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'électricité, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'énergie thermique, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction de vapeur, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'autoproduction d'énergie frigorifique, en MWh

<Field Hidden>

Consommation de combustible pour l'auto-cogénération ou l'auto-trigénération, en MWh

<Field Hidden>

C8.2d

(C8.2d) Dressez la liste des facteurs d'émission des combustibles énumérés à l'item C8.2c.

Acétylène

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Résidus agricoles

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Combustible de substitution pour four (déchets)

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Graisse animale

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Farine animale / d'os

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon anthracite

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Asphalte

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Essence d'aviation

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Bagasse

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Bambou

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz de convertisseur basique à oxygène (LD Gas)

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Biodiésel

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Biodiésel (suif)

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Biodiésel (huiles de cuisson usées)

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Bioéthanol

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Biogaz

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Bioessence

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Biomasse (déchets municipaux)

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Biométhane

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Bitume

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon bitumineux

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Liqueur noire

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz de hauts-fourneaux

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Briquettes de charbon brun

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Pétrole lampant

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Butane

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Butylène

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon de bois

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Houille

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Goudron de houille

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Coke

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz de cokerie

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon cokéfiab

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz naturel comprimé (GNC)

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Condensat

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Pétrole brut

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Pétrole brut extra lourd

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Pétrole brut lourd

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Pétrole brut léger

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Diésel

Facteur d'émission

0,0708

Unité

tonnes métriques d'équivalent CO₂ par GJ

Source du facteur d'émission

Protocole des GES – Combustion de sources fixes (2010)

Commentaire

Huile distillée

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Boues d'épuration séchées

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Éthane

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Éthylène

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz combustible

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Mazout numéro 1

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Mazout numéro 2**Facteur d'émission**

0,07393

Unité

tonnes métriques d'équivalent CO₂ par GJ

Source du facteur d'émission

Protocole des GES – Installations (2000)

Commentaire**Mazout numéro 4****Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Mazout numéro 5**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Mazout numéro 6**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Coke de gaz

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gazole

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz d'usine à gaz

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon pulvérisé

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Déchets municipaux normaux

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Herbe

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Bois dur

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gazole lourd**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Hydrogène**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Déchets industriels**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Isobutane**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

2-méthylprop-1-ène

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Carburacteur

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Kérosène pour carburacteur

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Kérosène

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz d'enfouissement**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Distillat léger**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Houille brune**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz naturel liquéfié (GNL)

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz de pétrole liquéfié (GPL)

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Biocombustible liquide

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Lubrifiants

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Mazout marin

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gazoil marin

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon métallurgique

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Méthane

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Essence automobile**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Naphta**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz naturel**Facteur d'émission**

0,05063

Unité

tonnes métriques d'équivalent CO₂ par GJ

Source du facteur d'émission

Protocole des GES – Combustion de sources fixes (2010)

Commentaire

Liquides de gaz naturel (LGN)

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Essence naturelle

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Déchets municipaux de sources non fondées sur la biomasse

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Déchets de sources non fondées sur la biomasse

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Sable bitumineux

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Shale bitumineux

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Orimulsion

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Autre gaz de pétrole

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Cires de paraffine

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Aggloméré de charbon

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon PCI

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Tourbe

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Pentanes Plus

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Matière première pétrochimique

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Essence

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Coke de pétrole

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Produits pétroliers

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Brai

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Plastique

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Biomasse solide primaire

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz propane

Facteur d'émission

0,06009

Unité

tonnes métriques d'équivalent CO₂ par GJ

Source du facteur d'émission

Protocole des GES – Installations (2000)

Commentaire

Propane liquide

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Propylène

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

charge d'alimentation de raffinerie

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz de raffinerie

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Huile de raffinerie

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Mazout résiduel

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Bitume routier

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Essence spéciale

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Huile de schiste

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz d'eau résiduaire

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Bois de résineux

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Déchets de biomasse solide

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Naphta spécial**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz de distillation**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Paille**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon subbitumineux**Facteur d'émission**

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Lessives de sulfite

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Goudron

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Sable asphaltique

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon thermique

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon thermique commercial

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon thermique intérieur

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Charbon thermique industriel

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Pneus

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Gaz de ville

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Huiles non finies

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Huile végétale

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Huiles usées

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Déchets de papier et de carton

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Déchets de plastique

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Pneus usés

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

White-spirit

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Bois

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Copeaux de bois

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Billots de bois

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Granulés de bois

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Déchets de bois

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

Autres

Facteur d'émission

<Field Hidden>

Unité

<Field Hidden>

Source du facteur d'émission

<Field Hidden>

Commentaire

<Field Hidden>

C8.2f

(C8.2f) Précisez les quantités d'électricité, d'énergie thermique ou frigorifique ou de vapeur comptabilisées avec un coefficient de faibles émissions de carbone dans les chiffres déclarés à l'item C6.3 pour les émissions du champ d'application 2 selon le marché.

Base d'application d'un facteur de faibles émissions de carbone

Certificats d'attributs d'énergie, certificats d'énergie renouvelable

Type de technologie à faible émission de carbone

Technologie éolienne

Technologie hydroélectrique

Autre technologie à faible émission de carbone – préciser (biogaz et gaz d'enfouissement)

Quantité de MWh consommés associée à l'électricité, à l'énergie thermique ou frigorifique ou à la vapeur à faibles émissions de carbone

158 749

Coefficient d'émission (en unités de tonnes métriques de CO₂ par MWh)

0

Commentaire

Comme nous l'expliquons à la cible Abs2 de l'item C4.1a, nous avons établi une cible indicative afin de compenser au moins 90 % de nos émissions du champ d'application 2 selon l'emplacement au moyen de l'achat de certificats d'énergie renouvelable en Amérique du Nord. Au cours de l'exercice 2017, nous avons acheté l'équivalent d'environ 158 749 MWh en certificats d'énergie renouvelable Green-e ou certifiés EcoLogo pour compenser environ 92,38 % d'émissions du champ d'application 2. Les CER proviennent d'une combinaison de sources, dont l'énergie éolienne, l'hydroélectricité, les biogaz et les gaz d'enfouissement.

C9. Mesures supplémentaires

C9.1

(C9.1) Fournissez des mesures supplémentaires liées au climat qui sont pertinentes pour votre entreprise.

Description

Autre, veuillez préciser (consommation d'eau)

Valeur de la mesure

0,74

Numérateur de la mesure

Consommation d'eau

Numérateur de la mesure (mesure d'intensité seulement)

Superficie, en mètres carrés

Évolution par rapport à l'année précédente (%)

2,17

Sens de l'évolution

À la baisse

Veillez préciser

Nous sommes une institution financière et, à ce titre, nous exerçons nos activités dans un secteur qui ne consomme pas beaucoup d'eau. Pourtant, bien que l'eau douce soit relativement abondante au Canada, les taxes d'eau et la demande augmentent sans cesse. La production, le traitement et la distribution de l'eau consomment beaucoup d'énergie. Ces dernières années, nous avons concentré nos efforts sur la détermination d'un niveau de référence fiable concernant la consommation d'eau dans nos locaux. Nous sommes maintenant prêts à fixer une cible pluriannuelle pour la réduction de notre consommation d'eau sur la base de la consommation par mètre carré d'espace occupé. Il s'agit de notre première cible de réduction de notre consommation d'eau. Nous avons établi un nouvel objectif de réduction de l'intensité de consommation d'eau (m^3 d'eau consommée / m^2 de surface de bureaux occupée) de 8 % par rapport au niveau de référence de l'exercice 2016. Depuis 2012, nous surveillons l'intensité de la consommation d'eau dans les installations pour lesquelles des données sont disponibles (couverture des données d'environ 61,7 % à l'exercice 2017). L'intensité de la consommation d'eau s'est établie comme suit au cours des dernières années : 2014 : $0,7004 \text{ m}^3/\text{m}^2$; 2015 : $0,7534 \text{ m}^3/\text{m}^2$; 2016 : $0,7449 \text{ m}^3/\text{m}^2$; 2017 : $0,7287 \text{ m}^3/\text{m}^2$. Au moment de l'adoption de notre cible de réduction de l'intensité de consommation d'eau, nous avons examiné les occasions de gestion efficace de l'eau et élaboré les plans d'action pertinents, le cas échéant : • vérifications de la consommation d'eau (en vue d'éventuelles subventions municipales ou fédérales) • mesures de conservation de l'eau (pouvant être mises en œuvre à l'échelle de l'organisation) • programmes d'incitation à la réduction de la consommation d'eau • rabais d'utilisation des égouts • optimisation des taxes ou des factures d'eau • normes relatives à l'économie de l'eau • programmes de sensibilisation aux ressources en eau, études de cas ou publications. Cette année, nous avons évalué la consommation d'eau de 10 installations et succursales représentatives de l'organisation. Ces évaluations ont permis de repérer des occasions d'économie pour a) les systèmes alimentés en eau de nos installations (chaudières, climatiseurs, refroidisseurs, tours de refroidissement, etc.) et b) les appareils sanitaires dans les immeubles (robinets, douches, toilettes, urinoirs et autres dispositifs).

C10. Vérification

C10.1

(C10.1) Indiquez la situation qui s'applique à vos émissions en matière de vérification ou d'évaluation du degré d'assurance.

	Vérification ou degré d'assurance
Champ d'application 1	Vérification effectuée ou assurance obtenue par l'intermédiaire d'un tiers
Champ d'application 2 (selon l'emplacement ou selon le marché)	Vérification effectuée ou assurance obtenue par l'intermédiaire d'un tiers
Champ d'application 3	Vérification effectuée ou assurance obtenue par l'intermédiaire d'un tiers

C10.1a

(10.1a) Donnez d'autres renseignements sur les démarches de vérification ou d'évaluation du degré d'assurance effectuées pour vos émissions du champ d'application 1 ou du champ d'application 2 et joignez les relevés pertinents.

Champ d'application

Champ d'application 1

Cycle de vérification ou d'assurance mis en œuvre

Processus annuel

Situation pendant l'année de déclaration en cours

Terminé

Type de vérification ou degré d'assurance

Assurance raisonnable

Documents joints

Déclaration de vérification des émissions de BMO pour l'exercice 2017 ([BMO FY2017 Emissions Verification Statement.pdf](#) – en anglais)

Pages ou sections

Veillez consulter les pages 1 et 2 de la Déclaration de vérification des émissions.

Norme applicable

ISO14064-3

Proportion des émissions vérifiées (%)

100

Champ d'application

Champ d'application 2, selon l'emplacement

Cycle de vérification ou d'assurance mis en œuvre

Processus annuel

Situation pendant l'année de déclaration en cours

Terminé

Type de vérification ou degré d'assurance

Assurance raisonnable

Documents joints

Déclaration de vérification des émissions de BMO pour l'exercice 2017 ([BMO FY2017 Emissions Verification Statement.pdf](#) – en anglais)

Pages ou sections

Veillez consulter les pages 1 et 2 de la Déclaration de vérification des émissions.

Norme applicable

ISO14064-3

Proportion des émissions vérifiées (%)

100

Champ d'application

Champ d'application 2, selon le marché

Cycle de vérification ou d'assurance mis en œuvre

Processus annuel

Situation pendant l'année de déclaration en cours

Terminé

Type de vérification ou degré d'assurance

Assurance raisonnable

Documents joints

Déclaration de vérification des émissions de BMO pour l'exercice 2017 ([BMO FY2017 Emissions Verification Statement.pdf](#) – en anglais)

Pages ou sections

Veillez consulter les pages 1 et 2 de la Déclaration de vérification des émissions.

Norme applicable

ISO14064-3

Proportion des émissions vérifiées (%)

100

C10.1b

(C10.1b) Donnez d'autres renseignements sur les démarches de vérification ou d'évaluation du degré d'assurance effectuées pour vos émissions du champ d'application 3 et joindre les relevés pertinents.

Champ d'application

Champ d'application 3 – toutes les catégories pertinentes

Cycle de vérification ou d'assurance mis en œuvre

Processus annuel

Situation pendant l'année de déclaration en cours

Terminé

Documents joints

Déclaration de vérification des émissions de BMO pour l'exercice 2017 ([BMO FY2017 Emissions Verification Statement.pdf](#) – en anglais)

Pages ou sections

Veillez consulter les pages 1 et 2 de la Déclaration de vérification des émissions.

Norme applicable

ISO14064-3

C10.2

(C10.2) Vérifiez-vous l'information relative aux changements climatiques communiquée dans votre rapport sur le CDP autre que les données sur les émissions indiquées aux items C6.1, C6.3 et C6.5?

Non. Nous ne vérifions pas les renseignements sur les changements climatiques autres que ceux qui sont communiqués dans notre rapport sur le CDP.

C11. Tarification du carbone

C11.1

(C11.1) Vos opérations ou vos activités sont-elles réglementées par un système de tarification du carbone (p. ex., système d'échanges d'émissions, système de plafonnement et d'échange ou taxe sur le carbone)?

Non, et nous ne prévoyons pas participer à un tel système dans les trois ans à venir.

C11.2

(C11.2) Au cours de la période de déclaration, votre organisation a-t-elle créé ou acheté des crédits de carbone générés par des projets?

Oui

C11.2a

(C11.2a) Précisez les crédits de carbone générés par des projets créés ou achetés par votre organisation au cours de la période de déclaration.

Création ou achat de crédits?

Achat de crédits

Type de projet

Autre – préciser (combinaison)

Identification des projets

Solutions Will – organisme basé au Québec encourageant le regroupement de crédits des secteurs communautaires et privés – La solution Communauté Durable de Solutions Will stimule, mesure et regroupe les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des petites et moyennes entités privées et publiques afin de générer des crédits de carbone de haute qualité qui répondent aux critères du programme Verified Carbon Standard (VCS), une norme internationale hautement respectée. Les crédits de carbone sont issus d'activités diverses, comme l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, le détournement des déchets des sites d'enfouissement ou encore l'optimisation des procédés de traitement commerciaux et industriels.

Norme de vérification des crédits

Verified Carbon Standard (VCS)

Nombre de crédits (téq. CO₂)

10 000

Nombre de crédits (téq. CO₂) : Volume ajusté en fonction du risque

10 000

Crédits annulés

Oui

Objectif (p. ex., conformité)

Compensation volontaire

Création ou achat de crédits?

Achat de crédits

Type de projet

Gaz d'enfouissement

Identification des projets

Ville de Guelph – projet de gaz d'enfouissement – La Ville de Guelph génère des crédits de carbone en recueillant et en éliminant les émissions de méthane à son site d'enfouissement d'Eastview. Elle parvient ainsi à produire de l'électricité renouvelable à même la

décharge en utilisant le méthane comme combustible. Les crédits de carbone issus de l'élimination du méthane sont certifiés selon les normes ISO applicables, et l'électricité produite est de l'énergie renouvelable.

Norme de vérification des crédits

Autre – préciser (ISO 14064-2)

Nombre de crédits (téq. CO₂)

50 000

Nombre de crédits (téq. CO₂) : Volume ajusté en fonction du risque

50 000

Crédits annulés

Oui

Objectif (p. ex., conformité)

Compensation volontaire

Création ou achat de crédits?

Achat de crédits

Type de projet

Évitement des émissions de méthane

Identification des projets

Ville de Guelph – Usine de traitement des déchets organiques – La Ville de Guelph, en Ontario, collecte activement et traite les déchets organiques au Waste Innovation Centre. Les déchets organiques sont traités pour produire du compost utile, détournant ainsi les déchets des sites d'enfouissement et évitant les émissions de méthane. Les émissions de méthane ainsi évitées permettent de générer des crédits de carbone de haute qualité qui répondent aux normes ISO en vigueur.

Norme de vérification des crédits

Autre – préciser (ISO 14064-2)

Nombre de crédits (téq. CO₂)

15 000

Nombre de crédits (téq. CO₂) : Volume ajusté en fonction du risque

15 000

Crédits annulés

Oui

Objectif (p. ex., conformité)

Compensation volontaire

Création ou achat de crédits?

Achat de crédits

Type de projet

Évitement des émissions de méthane

Identification des projets

Halifax Renewable Energy Corporation – Conversion de gaz d’enfouissement en énergie – La Halifax Renewable Energy Corporation et ses filiales sont à l’origine d’un projet de production d’énergie renouvelable mené dans un site d’enfouissement près de Halifax, en Nouvelle-Écosse. Ce projet vise à recueillir les émissions de méthane issues des déchets se trouvant dans les sites d’enfouissement et à les utiliser pour produire de l’électricité à des fins de consommation locale. Les crédits de carbone issus de l’élimination du méthane sont certifiés selon les normes ISO, et l’électricité produite est de l’énergie renouvelable.

Norme de vérification des crédits

Autre – préciser (ISO 14064-2)

Nombre de crédits (téq. CO₂)

35 075

Nombre de crédits (téq. CO₂) : Volume ajusté en fonction du risque

35 075

Crédits annulés

Oui

Objectif (p. ex., conformité)

Compensation volontaire

C11.3

(C11.3) Votre organisation a-t-elle recours à un mécanisme de tarification du carbone à l’interne?

Oui

C11.3a

(C11.3a) Donnez des précisions sur la façon dont votre organisation a recours à un mécanisme de tarification du carbone à l’interne.

Objectif relatif à la fixation d’un prix du carbone interne

Modification des comportements à l’interne

Amélioration de l’efficacité énergétique

Repérage et saisie des occasions de réduction de la consommation de carbone

Champ d'application des GES

Champ d'application 1

Champ d'application 2

Champ d'application 3

Application

Certaines unités d'affaires.

Tarif(s) réel(s) utilisé(s) (monnaie / tonne métrique)

30

Variance du ou des prix utilisés

Type de tarification interne du carbone

Prix fictif

Prix implicite

Compensations

Impact et répercussions

BMO utilise différents instruments, comme des crédits d'énergie renouvelable (CER) et des crédits compensatoires de crédit, pour réduire son empreinte carbone. Étant donné que le prix de ces instruments varie, la tarification du carbone à l'interne de BMO se situe à l'extrémité supérieure de la fourchette des prix afin d'atténuer les émissions et d'atteindre la carboneutralité. La tarification du carbone à l'interne est établie au moyen d'une combinaison de prix fictifs, de prix implicites et de crédits compensatoires. BMO n'est pas encore exposé à des risques en raison de règlements, tels que les systèmes de plafonnement et d'échange, qui ont une incidence sur le coût des émissions de carbone. À l'heure actuelle, le prix du carbone à l'interne permet à BMO de repérer des occasions et d'axer ses décisions sur des moyens moins coûteux de réduire son empreinte carbone. Par exemple, BMO a établi avec une compagnie d'électricité d'un des États américains un partenariat visant à regrouper les énergies brune et verte au moyen d'un financement sur facture sans prime importante. Cette initiative a permis de réduire la quantité et le coût des exigences relatives aux CER. Les économies réalisées peuvent être réinvesties dans des technologies à faible émission de carbone et des initiatives de réduction des émissions.

C12. Mobilisation

C12.1

(C12.1) Participez-vous avec des membres de votre chaîne de valeur aux enjeux liés au climat?

Oui, avec nos clients

C12.1b

(C12.1b) Donnez des précisions sur la stratégie de mobilisation que vous avez mise en place pour vos clients.

Type de mobilisation

Collaboration et innovation

Forme de collaboration

Autre – veuillez fournir des renseignements sous la colonne 5

Ampleur de la mobilisation

50

Pourcentage des émissions du champ d'application 3 indiquées à l'item C6.5

Veuillez indiquer la raison qui sous-tend le choix du groupe de clients et l'ampleur de la mobilisation

Les changements climatiques correspondent aux occasions d'affaires en constante évolution que BMO recherche activement et auxquelles il donne suite, notamment la croissance des services financiers durables ainsi que d'autres occasions d'affaires connexes, comme la prise ferme d'obligations vertes, sociales et durables, le financement vert et d'autres produits financiers durables. En 2017, BMO Marchés des capitaux a engagé un spécialiste en solutions financières durables, renforcé la mobilisation des clients et repéré de nouvelles occasions d'affaires associées aux services financiers durables.

Incidence de la mobilisation, y compris les mesures de la réussite

BMO Marchés des capitaux a participé au financement par actions et par emprunts de 6,4 milliards de dollars du secteur de l'énergie renouvelable, et a accordé 4,2 milliards de dollars d'engagements de crédit associés à des projets d'énergie renouvelable et à des entités actives dans ce secteur. Pour l'exercice 2016, les activités de BMO liées à la prise ferme d'obligations vertes se sont chiffrées à 2,06 milliards de dollars américains, et pour l'exercice 2017, le total s'est établi à 4,93 milliards de dollars américains (en date de juillet 2017). Occasions d'affaires repérées au cours de l'activité de mobilisation des clients.

C12.3

(C12.3) Prenez-vous part à des actions susceptibles d'influencer directement ou indirectement les politiques publiques sur les enjeux liés au climat parmi celles qui suivent?

Consultation directe avec les décideurs politiques

Associations commerciales

Autres

C12.3a

(C12.3) À l'égard de quels enjeux avez-vous collaboré directement avec des décideurs politiques?

Objet des mesures législatives	Position de l'organisation	Forme de collaboration	Solution législative proposée
Déclaration obligatoire des émissions de carbone	Soutien	BMO Gestion mondiale d'actifs, une de nos filiales, collabore activement avec les décideurs politiques, à la fois de manière directe et en tant que membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). L'an dernier, BMO Gestion mondiale d'actifs a pris des engagements en matière de politiques publiques. Nous avons notamment été cosignataire de la lettre dans laquelle 130 investisseurs mondiaux pressent les leaders du G20 de ratifier l'Accord de Paris adopté à l'issue de la 21e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21). En 2016, les activités importantes de BMO Gestion mondiale d'actifs ont notamment porté sur la signature d'une lettre d'investisseurs mondiaux enjoignant les leaders du G20 à ratifier l'Accord de Paris adopté à l'issue de la 21e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21); la participation, avec la Banque mondiale, à l'élaboration de mesures pour évaluer le financement vert; la communication avec la US Securities and Exchange Commission au sujet des réformes visant la communication de l'information en matière de développement durable.	s. o. Soutien des normes internationales.
Financement climatique	Soutien	Nous participons au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière par le truchement de notre adhésion active au Institutional Investors group on Climate Change (IIGCC), à l'Association des banquiers canadiens et à l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), par l'intermédiaire desquels nous mobilisons les décideurs politiques afin de les inciter à promouvoir des normes rigoureuses et uniformes en matière de communication de l'information sur les changements climatiques pour les secteurs énergivores et les entreprises du secteur des services financiers. De concert avec les autres grandes banques canadiennes, nous avons offert notre rétroaction à l'égard du document de consultation contenant les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière. Mettant à profit les activités de mobilisation mises en place en 2017, BMO a participé en 2018 à deux tables rondes distinctes organisées par le gouvernement. Le conseiller général de BMO a pris part à ces événements, qui portaient sur la communication de l'information financière relative aux changements climatiques. Le ministre des Finances, Bill Morneau, et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Catherine McKenna, ont participé à l'une de ces tables rondes, qui avait été organisée par le gouvernement fédéral, et dont Mark Carney était un conférencier. Le deuxième événement a été organisé par le gouvernement de l'Ontario et était animé par la première ministre de l'époque, Kathleen Wynne. Michael Bloomberg a assisté à cet événement à titre de conférencier.	s. o. Soutien des normes internationales.

C12.3b

(C12.3b) Siégez-vous au conseil d'associations commerciales ou accordez-vous du financement au-delà des droits d'adhésion?

Oui

C12.3c

(C12.3c) Donnez des précisions sur ces associations commerciales susceptibles de prendre position au sujet de la législation sur les changements climatiques.

Association commerciale

Institutional Investors Group on Climate Change

Votre position à l'égard des changements climatiques est-elle cohérente avec la leur?

Oui, elle l'est.

Veillez expliquer la position de ces associations commerciales.

Cette association réclame des politiques claires et cohérentes sur le changement climatique pour favoriser une transition harmonieuse vers une économie à faibles émissions de carbone.

Dans quelle mesure avez-vous influé sur leur position ou tenté de le faire?

Représentation de notre filiale, BMO Gestion mondiale d'actifs (EMOA), au conseil d'administration et participation active à l'élaboration de politiques.

C12.3e

(C12.3e) Fournissez des précisions sur les autres activités de ce type que vous entreprenez.

BMO a agi à titre d'expert et de négociateur international pour le compte du comité parallèle au comité technique ISO/TC 207/SC 1 – Systèmes de management environnemental (SGE) du Conseil canadien des normes et de l'Association canadienne de normalisation. BMO a appuyé la participation aux rencontres nationales et internationales concernant l'élaboration et la mise à jour des normes SGE (notamment la norme ISO 14001) qui répondent aux besoins des actionnaires, sont axées sur le marché et soutiennent le développement durable. Ainsi, BMO a offert ses services à la communauté canadienne et internationale et appuyé les initiatives visant à fournir aux organisations de toute taille un cadre commun reposant sur un consensus international, à l'intérieur duquel il est possible d'élaborer des systèmes de gestion robustes et fiables visant à améliorer la performance environnementale.

C12.3f

(C12.3) Quels processus avez-vous mis en place pour veiller à ce que toutes vos actions visant directement ou indirectement à influencer sur les politiques s'inscrivent bien dans votre stratégie globale à l'égard des changements climatiques?

Seuls les représentants autorisés de BMO qui connaissent bien la stratégie en matière de changements climatiques participent aux activités de mobilisation avec les parties prenantes et les décideurs. Le Conseil de la durabilité de BMO, qui regroupe un échantillon de dirigeants, est mis au fait des questions liées à la stratégie relative aux changements climatiques, y compris des occasions en matière de mobilisation, dans le cadre de ses réunions.

La participation de BMO à titre de négociateur international pour le compte du comité parallèle au comité technique ISO/TC 207/SC 1 – Systèmes de management environnemental – du Conseil canadien des normes et de l'Association canadienne de normalisation correspond étroitement au mandat du groupe Durabilité environnementale et à la priorité accordée par l'organisation à la réduction de sa consommation énergétique et de ses coûts. Le cadre de la norme ISO 14001 concorde parfaitement avec l'attention que nous portons à l'interne – en tant qu'organisation ayant annoncé publiquement ses cibles de carboneutralité et de réduction absolue des émissions et les ayant atteintes – aux incidences des changements climatiques, en général, et aux pratiques énergétiques, en particulier. L'établissement de cibles particulières, le suivi de nos efforts par rapport à ces cibles et l'adoption de la norme ISO 14001 pour la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale sont des exemples de processus liés à nos actions directes en accord avec les politiques, en ce qui concerne l'initiative désignée.

(C12.4)

(C12.4) Avez-vous publié de l'information sur la réponse de votre organisation aux changements climatiques et sur ses résultats en matière de réduction des émissions de GES pour l'année courante ailleurs que dans la présente demande d'information du CDP? Si tel est le cas, veuillez annexer les publications en question.

Publication

Dans les principaux rapports, conformément au cadre du Climate Disclosure Standards Board

État

Terminé

Documents joints

[bmo_ar2017.pdf](#)

Éléments du contenu

Risques et occasions

Publication

Dans les principaux rapports, conformément au cadre du Climate Disclosure Standards Board

État

Terminé

Documents joints

[BMO Proxy FR - March 2018.pdf](#)

Éléments du contenu

Gouvernance

Risques et occasions

Publication

Dans le rapport volontaire de développement durable

État

Terminé

Documents joints

[BMO_ESG_PAS2017fr.pdf](#)

Éléments du contenu

Gouvernance

Stratégie

Risques et occasions

Données sur les émissions

Cibles de réduction des émissions

Publication

Dans des communications volontaires

État

Terminé

Documents joints

[BMO_ECO52017fr.pdf](#)

Éléments du contenu

Données sur les émissions

Publication

Dans des communications volontaires

État

Terminé

Documents joints

[BMO_ClimateChange2016en.pdf](#)

Éléments du contenu

Stratégie

Risques et occasions

Publication

Dans des communications volontaires

État

Terminé

Documents joints

[BMOEnvironmentalPolicy_April2016.pdf](#)

Éléments du contenu

Gouvernance

Stratégie

Publication

Dans des communications volontaires

État

Terminé

Documents joints

[2018 BMO Global Asset Management ESG Profile and Impact Report.pdf](#)

Éléments du contenu

Gouvernance

Stratégie

Risques et occasions

Autres mesures

Autre – préciser (Mobilisation des entreprises au sujet des enjeux liés au climat)

Publication

Dans des communications volontaires

État

Terminé

Documents joints

[BMO GAM 2017 Responsible Investment Review.pdf](#)

Éléments du contenu

Autre – préciser (interactions avec les décideurs publics, p. ex., GIFCC du Conseil de stabilité financière)

Publication

Dans des communications volontaires

État

Terminé

Documents joints

[BMO Global Asset Management Corporate Governance Guidelines Jan 2018.pdf](#)

Éléments du contenu

Gouvernance

Stratégie

Risques et occasions

Publication

Dans des communications volontaires

État

Terminé

Documents joints

[BMO-ESG-Viewpoint-Taskforce-on-Climate-related-Financial-Disclosures Aug 2017.pdf](#)

Éléments du contenu

Gouvernance

Stratégie

Risques et occasions

Publication

Dans des communications volontaires

État

Terminé

Documents joints

[BMO Global Asset Management Responsible investment public policy.pdf](#)

Éléments du contenu

Autre – préciser (réponse à la consultation du GIFCC du Conseil de la stabilité financière)

C14. Approbation

C-FI

(C-FI) Utilisez ce champ pour fournir des renseignements supplémentaires ou du contexte que vous jugez pertinents. Veuillez noter que ce champ est facultatif et qu'aucune note ne lui est attribuée.

Déclarations prospectives ci-jointes.

[CDP FLI Bank of Montreal 2018 submission.pdf](#)

C14.1

(C14.1) Donnez des précisions au sujet de la personne qui a approuvé les réponses au présent questionnaire.

	Titre du poste	Catégorie d'emploi correspondante
Rangée 1	Simon Fish, conseiller général et président du Conseil de la durabilité de BMO	Autre haut dirigeant

Soumettez vos réponses

Dans quelle langue soumettez-vous vos réponses?

Français

Veillez confirmer ci-dessous

J'ai lu et j'accepte les modalités applicables.